



Assemblée générale

Distr. générale
10 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 20 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire

et des secours en cas de catastrophe fournis

par l'Organisation des Nations Unies :

assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Assistance économique aux États d'Europe de l'Est qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans*

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	2
II. Information sur l'assistance économique aux États touchés	4–100	2
A. Communications reçues des États	5–28	2
B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies	29–79	9
C. Initiatives et arrangements régionaux	80–100	21
III. Participation des États touchés aux efforts de reconstruction, de redressement et de développement dans la région des Balkans	101–113	27
A. Participation aux prestations d'aide humanitaire	102–106	27
B. Approvisionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	107–109	28
C. Partenariat pour la reconstruction et le développement	110–113	29
IV. Conclusions	114–118	30

* La note de bas de page demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/248 ne figurait pas sur le document présenté.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/96 G du 15 décembre 1999, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par les difficultés économiques particulières auxquelles se heurtent les États d'Europe de l'Est qui subissent le contrecoup des événements survenus dans les Balkans, en particulier les répercussions de ceux-ci sur les relations commerciales et économiques à l'échelon régional et sur la navigation sur le Danube et dans la mer Adriatique. L'Assemblée a noté avec satisfaction l'appui que la communauté internationale, en particulier l'Union européenne et d'autres donateurs, avaient déjà fourni aux États touchés pour les aider à régler les difficultés économiques particulières auxquelles ils se heurtaient pendant la période de transition suivant la levée des sanctions décidée par le Conseil de sécurité dans la résolution 1074 (1996) du 1er octobre 1996, ainsi que pendant le processus d'ajustement économique à la suite des événements survenus dans les Balkans.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de mettre véritablement en oeuvre le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ainsi que les activités de suivi visant notamment à assurer la reconstruction économique, le développement et la coopération, y compris la coopération économique dans la région et entre la région et le reste de l'Europe. L'Assemblée a invité tous les États et les organisations internationales compétentes, apparentées ou non aux Nations Unies, en particulier les institutions financières internationales, à continuer à tenir compte des situations et besoins particuliers des États touchés lorsqu'ils fournissent appui et assistance à ces derniers pour soutenir leurs efforts dans les domaines du redressement économique, de l'ajustement structurel et du développement. L'Assemblée a engagé les États touchés de la région à poursuivre le processus de coopération régionale multilatérale dans les secteurs tels que le développement des transports et des infrastructures, y compris la reprise de la navigation sur le Danube, et à favoriser l'instauration de conditions propices au commerce et aux investissements dans tous les pays de la région. L'Assemblée a invité les organisations internationales compétentes à prendre les mesures voulues pour ouvrir plus largement les marchés aux fournisseurs locaux et régionaux intéressés et faciliter leur participation aux efforts de reconstruction, de redressement et de développement de la région.

3. Également, dans sa résolution 54/96 G, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-cinquième session, de l'application de la résolution. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

II. Information sur l'assistance économique aux États touchés

4. En application de la résolution 54/96 G de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, dans une note verbale datée du 19 juin 2000, a invité tous les Gouvernements à lui communiquer des informations sur les mesures qu'ils avaient prises pour atténuer les problèmes économiques particuliers des États touchés¹. En outre, les organisations internationales compétentes, apparentées ou non aux Nations Unies, y compris les institutions financières internationales et les organismes régionaux compétents, ont été invitées à communiquer des informations à jour sur leurs activités d'assistance en faveur des pays touchés². On trouvera ci-après un résumé des réponses reçues.

A. Communications reçues des États

5. Au 25 octobre 2000, neuf États – Arabie saoudite, Fédération de Russie, Italie, Japon, Norvège, Pologne, Suisse, Ukraine et Yougoslavie – avaient répondu à la note verbale du Secrétaire général. On trouvera ci-après la teneur de leurs communications.

6. **L'Italie** a appuyé le processus de transition économique et de démocratisation en cours dans les Balkans depuis le début des années 90, dans le cadre de programmes bilatéraux et régionaux représentant à ce jour un montant total de plus d'un milliard de dollars. Dans le cas de l'Albanie, l'Italie, avec quelque 390 millions de dollars alloués en 1991-2000 à des projets portant sur l'amélioration de l'infrastructure, le développement agricole, la privatisation, la lutte contre la criminalité, l'établissement de statistiques et l'éducation, se place au premier rang des donateurs bilatéraux. Au titre d'un programme de reconstruction et de redressement pour la Bosnie-Herzégovine (1996-2001), l'Italie a annoncé une contribution de 110 millions de dollars environ à l'appui de projets multilatéraux pour la remise en état des structures sociales et celles des soins de santé, le renforcement des institutions et des capacités et la consolidation des re-

lations interethniques. S'agissant de la Croatie, l'Italie a alloué en 1996-2000 un montant de 10 millions de dollars environ à des programmes de coopération, dont un programme multisectoriel décentralisé exécuté conjointement avec la région Frioul-Vénicie-Julienne dans l'ex-Slavonie orientale. En ce qui concerne l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Italie a octroyé, en 1996-2000, 23 millions de dollars environ pour financer une ligne de crédit destinée à soutenir la balance des paiements, ainsi qu'un projet portant sur la restructuration du système de soins de santé et un projet destiné à favoriser les micro-initiatives.

7. Après avoir alloué quelque 6,8 millions de dollars à la République fédérale de Yougoslavie en 1996-1998, l'Italie envisage maintenant d'affecter près de 110 millions de dollars au lancement d'un grand programme économique visant à consolider la démocratie dans le pays par le biais de projets à court et à long terme. Au cours de la période intérimaire 1999-2000, le Gouvernement italien s'est engagé à verser 14 millions de dollars environ au titre des secours et de l'aide d'urgence au Kosovo, somme à laquelle se sont ajoutés près de 270 millions de dollars recueillis par les autorités italiennes et la société civile pour aider les réfugiés kosovars. L'assistance humanitaire à la Serbie (aliments et fournitures médicales) a représenté 10 millions de dollars environ, dont des contributions dans le cadre de l'initiative « Ville à ville ». Une aide alimentaire d'urgence d'un montant de 3 millions de dollars environ a été octroyée au Monténégro.

8. L'Italie a fermement appuyé la mise en oeuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, et y a contribué à hauteur de 160 millions d'euros, soit la plus forte contribution bilatérale. Le Parlement italien examine actuellement un projet de loi prévoyant l'allocation d'un montant supplémentaire de 200 millions de dollars à la reconstruction des pays des Balkans. En mai 2000, la ville italienne d'Ancone a accueilli la Conférence sur la sécurité et le développement dans la région Adriatique/Ionienne, qui a lancé l'Initiative Adriatique/Ionienne (voir S/2000/541), un nouveau processus d'intégration sous-régionale portant sur la coopération économique, le tourisme, les transports maritimes, la protection de l'environnement, les échanges interuniversitaires et la lutte contre la criminalité.

9. Le **Japon** a indiqué qu'il avait offert au cours de l'exercice budgétaire 1999 (avril 1999-mars 2000) une aide d'un montant de 4,7 milliards de yen à l'Europe

du Sud-Est, notamment sous forme de dons aux pays suivants : Albanie (1 306 millions de yen), Bosnie-Herzégovine (938 millions de yen), Bulgarie (557 millions de yen), Croatie (69 millions de yen), Roumanie (556 millions de yen) et ex-République yougoslave de Macédoine (1 305 millions de yen). Entre 1991 et 1999, l'aide publique au développement du Japon aux pays de la région a représenté plus de 102 milliards de yen qui se répartissent comme suit entre trois catégories : prêts (56,7 milliards), dons (32,9 milliards) et coopération technique (12,6 milliards). Les décaissements effectués par le Japon au titre de l'aide publique au développement, ventilés par pays bénéficiaires et grands projets, se répartissent comme suit : Albanie (9,6 millions de yen) – ajustement du secteur agricole, rénovation de centrales hydroélectriques, transport d'électricité, secours d'urgence et projets communautaires; Bosnie-Herzégovine (25,6 millions de yen) – modernisation des centrales électriques, augmentation de la production alimentaire, remise en état du système de transports publics, fourniture de matériel médical et projets communautaires; Bulgarie (30,5 millions de yen) – réduction de la pollution d'origine industrielle, aménagements portuaires, centre pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, projets communautaires, gestion et formation; Croatie (1) – rééchelonnement de la dette, projets communautaires et formation; Roumanie (27,7 millions de yen) – aménagements portuaires, amélioration de l'infrastructure routière et fourniture de matériel médical, projets communautaires et formation au développement; et ex-République yougoslave de Macédoine (7,8 millions de yen) – rééchelonnement de la dette, fourniture de matériel médical, augmentation de la production alimentaire, projets communautaires, études sur le développement et formation dans ce domaine.

10. La **Norvège** a indiqué que le montant total de ses contributions aux projets d'aide aux pays d'Europe du Sud-Est pour l'année 2000 s'élevait à 834 millions de couronnes. Ces projets portaient sur la promotion de la démocratie, les secours humanitaires, l'amélioration des infrastructures et l'appui au développement économique. Cent millions de couronnes ont été affectées à des projets régionaux de restructuration des réseaux de distribution d'eau et d'électricité de la région. Les fonds ont été acheminés essentiellement par l'intermédiaire de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement et la Banque mondiale. L'aide en faveur du développement économique de la région s'est élevée à 90 millions de couronnes, dont

une grande partie a été affectée par le biais de projets régionaux administrés par des organisations économiques régionales. À titre d'exemple, on peut citer : a) le programme spécial pour la facilitation du commerce, administré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui finance des investissements et des activités de coopération technique en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Roumanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine; et b) le programme régional pour l'Europe du Sud-Est, administré par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui couvre l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la Slovénie.

11. La **Pologne** a rappelé que, lors de la réunion au sommet des membres et observateurs du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est de juillet 1999, le Président de la République polonaise avait déclaré que son pays était prêt à participer à la réalisation des objectifs du Pacte en tant que membre à part entière. Le 18 janvier 2000, le Gouvernement a adopté des principes directeurs pour la participation de la Pologne au Plan de stabilité et la Pologne a activement participé aux activités humanitaires menées dans les Balkans, essentiellement au Kosovo. Dans le même temps, elle a accordé une attention particulière aux activités de réhabilitation et de redressement menées dans la région, en particulier en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Sur un montant total de 36 millions de dollars consacré à l'aide humanitaire et au développement en 1999, la Pologne a affecté 440 772 dollars à l'Albanie, 2,2 millions de dollars à la Bosnie-Herzégovine et 51 993 dollars à la Croatie, 103 024 dollars à la Slovénie et 1,8 million de dollars à l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, la Pologne contribue activement au renforcement de la sécurité dans la région dans le cadre des forces militaires multinationales – Force de stabilisation (SFOR) et Force de sécurité au Kosovo (KFOR). Le contingent polonais de 1 300 soldats est l'un des plus importants; la Pologne prend également à sa charge les frais relatifs à la section lituanienne. En 1999, 20 millions de dollars ont été inscrits au budget de l'État au titre de la participation militaire dans la région des Balkans. En outre, des organisations non gouvernementales polonaises ont mené des activités d'aide humanitaire et de création de capacités institutionnelles en Europe du Sud-Est. En 2000, le Gouvernement polonais a lancé un plan spécial d'exécution de

projets de développement dans les Balkans en coopération avec des ONG et financés conjointement avec elles.

12. La **Fédération de Russie** a participé à la reconstruction économique des Balkans, essentiellement dans le cadre de projets bilatéraux et de projets d'assistance technique avec la République fédérale de Yougoslavie. En octobre 1999, elle a repris ses livraisons de gaz naturel et autres fournitures d'énergie, seules sources d'énergie permettant d'assurer l'activité des entreprises industrielles et de l'économie communale. En 2000, conformément à un Protocole signé par la société Gazprom Ltd. et le Gouvernement de la République serbe, la Fédération de Russie a commencé la livraison de 1 550 000 mètres cubes de gaz naturel. Cinq cent millions de mètres cubes de gaz seront fournis au titre de l'assistance humanitaire, dont 300 millions de mètres cubes pour payer les frais de transit par la Hongrie. Avec l'aide de la Fédération de Russie, l'infrastructure du gazoduc et des installations d'énergie électrique traversant les Balkans est en cours de modernisation.

13. Les deux parties ont commencé à appliquer un accord intergouvernemental portant sur l'octroi à la République fédérale de Yougoslavie d'un prêt de 150 millions de dollars destiné à financer des livraisons de matériels, de biens et de services russes. La Fédération de Russie a procédé aux premières livraisons de machines et de matériel technique au titre des contrats ci-après : a) reconstruction du Kosovo, centrales thermiques Nikola Tesla et Kostolats (plus de 55 millions de dollars); b) fourniture de matériels d'entretien de la voie (5 millions de dollars); c) fourniture d'une excavatrice pour l'exploitation minière (8 millions de dollars); d) reconstruction de la centrale thermique de Plevlya (plus de 30 millions de dollars). En novembre 1999 a été créé un consortium dans le cadre duquel les parties russe et yougoslave ont convenu d'exécuter des projets prioritaires d'un coût de 35 millions de dollars environ.

14. D'avril à août 1999, des services du Ministère des situations d'urgence de la Fédération de Russie ont livré des lots de marchandises d'une valeur de 1,4 million de dollars au titre de l'aide humanitaire, le montant total de l'opération s'élevant de 2,4 millions de dollars. La Fédération de Russie a également dépêché des missions d'évaluation et mené des opérations d'assainissement, de déminage humanitaire de reconstruction d'écoles et d'hôpitaux. Le Ministère des transports de la Fédération de Russie a fait une évaluation

de l'état de la voie navigable du Danube sur la partie yougoslave, y compris une évaluation des travaux de reconstruction des ponts et autres infrastructures du fleuve (en coopération avec le Groupe d'experts de la Commission du Danube sur la navigation en Yougoslavie). Au sein de la Commission tripartite, des experts russes, yougoslaves et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont procédé à une évaluation des dommages subis dans les centres de population yougoslaves et des coûts afférents à la reconstruction.

15. L'**Arabie saoudite** a fourni les informations ci-après concernant l'aide apportée aux pays touchés de la région des Balkans. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, l'assistance du Gouvernement s'est élevée à 151,7 millions de dollars, dont 96,7 millions de dollars sous forme de dons et 55 millions de dollars sous forme de prêts à faible taux d'intérêt octroyés par le Fonds de développement saoudien. L'aide aux réfugiés en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a représenté plus de 44,5 millions de dollars, dont quelque 30 millions de dollars versés par l'intermédiaire du Fonds de développement saoudien et destinés à des projets de reconstruction. En outre, les contributions d'organisations non gouvernementales saoudiennes se sont élevées à 402 millions de dollars pour la Bosnie-Herzégovine et à 76,6 millions de dollars pour les réfugiés en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Par ailleurs, une aide sous forme de dons d'un montant de plus d'un million de dollars a été octroyée à l'Albanie; et le 3 mars 2000 a été publié un décret royal décidant de l'envoi en Albanie d'une délégation du Fonds de développement saoudien en vue de recenser des projets susceptibles d'être financés par le Fonds à l'issue d'un examen approfondi.

16. La **Suisse** a activement participé aux travaux du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et à de nombreuses initiatives, non seulement dans le domaine du développement économique, mais aussi dans ceux de la démocratisation et des droits de l'homme, ainsi que de la sécurité dans la région. Dans ce contexte, la Suisse a révisé sa politique économique en Europe du Sud-Est et a intensifié son assistance économique à la région. La stratégie suisse d'assistance économique aux Balkans comporte les éléments suivants :

a) Amélioration des relations commerciales et promotion du commerce. L'objectif est de faciliter l'accès aux marchés et d'établir, à moyen terme, des

relations contractuelles et commerciales stables. Ces mesures s'accompagneront d'une assistance dans le domaine de la promotion du commerce. À cette fin, la Suisse contribue activement aux travaux du Groupe de travail de la facilitation et de la libéralisation du commerce dans le cadre de la Table de travail II du Pacte de stabilité, qui visent, tout d'abord, à simplifier et à harmoniser les accords de libre-échange entre les pays participants et à éliminer les barrières non tarifaires;

b) Développement du secteur privé et promotion des investissements étrangers directs. La priorité est donnée à l'établissement d'un cadre stable et libéral pour développer le secteur privé et attirer les investissements étrangers directs. La Suisse appuie directement les activités individuelles dans le secteur privé en apportant une assistance aux petites et moyennes entreprises et en participant aux fonds de capital-risque régionaux. Elle fait partie de l'Équipe de projet du Pacte sur les investissements, a contribué au mécanisme de promotion des entreprises dans les Balkans et participera au fonds transbalkanique de capital-actions des petites et moyennes entreprises;

c) Assistance financière à des projets d'infrastructure. L'objectif ici est d'intensifier le financement du développement des infrastructures et, là où la chose est possible, de l'accélérer, afin de faciliter les échanges régionaux. La priorité est accordée aux projets dans le domaine de l'énergie, du traitement de l'eau et des eaux usées, et des télécommunications. Dans le cadre du « module de mise en train » du Pacte de stabilité, la Suisse participe au programme d'action municipal en ex-République yougoslave de Macédoine et au troisième projet sur l'énergie électrique en Bosnie-Herzégovine;

d) Appui économique pour la mise en oeuvre de réformes économiques urgentes. La participation de la Suisse à l'aide concernant la balance des paiements et l'assistance budgétaire aux pays de la région est liée à l'application du programme d'ajustement structurel et de réforme économique appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale dans le cadre d'un dialogue de politique économique à long terme avec ces pays et de l'assistance économique qui leur est apportée.

17. La Suisse participe aussi pour beaucoup aux efforts de reconstruction économique et de remise en état de l'infrastructure au Kosovo. Au total, l'assistance économique de la Suisse à l'Europe du Sud-Est en

1999 s'est élevée à 43 millions de francs suisses. Ce montant comprend notamment l'assistance d'urgence, fournie en majeure partie pour appuyer la balance des paiements, afin de compenser les effets de la crise du Kosovo, et représente une augmentation substantielle par rapport aux années précédentes. L'assistance économique de la Suisse à la région se maintiendra probablement à ce niveau ou sera encore plus élevée en 2000 et les années suivantes. La contribution de la Suisse aux efforts internationaux déployés dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est dépendra de la volonté des pays de la région de lancer de réelles réformes politiques, sociales et économiques, et de s'engager dans le processus de coopération régionale.

18. L'Ukraine a déclaré qu'elle avait subi et continuait de subir des pertes économiques considérables à la suite des effets négatifs découlant de l'évolution de la situation dans les Balkans, et surtout des répercussions extrêmement graves du conflit du Kosovo sur les relations commerciales et économiques dans la région et la navigation sur le Danube. L'économie ukrainienne, de plus en plus ouverte aux marchés étrangers, notamment au marché européen, se trouve dans le même temps particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs. Les pertes résultant du conflit du Kosovo ont exacerbé les problèmes économiques liés aux crises financières russe et asiatique de 1997-1998, et aussi aux sanctions économiques prolongées que le Conseil de sécurité a imposées à la République fédérale de Yougoslavie de 1992 à 1996. À la suite des bombardements aériens de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la navigation commerciale a été arrêtée sur une grande partie du Danube. La restriction de la navigation sur le Danube a amené l'arrêt complet des activités des compagnies ukrainiennes de transport fluvial qui opéraient sur cette importante voie d'eau internationale. Parmi les entités ukrainiennes ayant subi les pertes les plus lourdes à la suite des sanctions du Conseil de sécurité et de l'action militaire de l'OTAN, on peut citer la Compagnie ukrainienne de navigation sur le Danube, les ports maritimes d'Izmayil, d'Ust-Dunaysk et de Reni, les chantiers de radoub d'Izmayil, les chantiers navals et de radoub de Kiliya, et la société mixte de navigation Ukrrechflot.

19. Rien que pour la Compagnie de navigation, les pertes effectives résultant de l'application du régime des sanctions contre la Yougoslavie se sont élevées à 440 millions de dollars, sans compter le manque à gagner. Malheureusement, l'Ukraine n'a pas reçu des

institutions financières internationales et des donateurs l'assistance économique spéciale qu'elle était en droit d'attendre aux termes des résolutions de l'Assemblée générale sur la question. En outre, l'action militaire dans les Balkans en 1999 a entraîné des pertes économiques en raison de l'interruption de la navigation sur le Danube. La Compagnie de navigation à elle seule a essuyé des pertes s'élevant à 110 millions de dollars, et le montant total des pertes des sociétés ukrainiennes opérant sur le Danube s'est chiffré à 125 millions de dollars. Actuellement, la Compagnie de navigation perd 300 000 dollars par jour. Il a fallu arrêter le transport d'un total de 4,5 millions de tonnes de minerais, de pellets, d'engrais et de métaux destinés à des sociétés en Autriche et en Hongrie. Le transit traditionnel de chargements venant d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Slovaquie et d'autres pays est totalement paralysé. En raison des changements dans les mouvements de marchandises et du fait qu'il n'a pas été possible d'honorer certains contrats, les sociétés ukrainiennes d'extraction minière ont elles aussi subi des pertes considérables.

20. Actuellement, le financement des opérations devant ouvrir la voie de navigation sur le Danube vers la Yougoslavie de façon à reprendre les transports fluviaux est un problème aigu, alors que la situation financière des compagnies ukrainiennes de transport dans la région du Danube continue de se détériorer. Sans une aide financière d'urgence, elles se verront obligées de recourir à des mesures extrêmes de réduction de leur main-d'oeuvre, ce qui aggraverait la tension sociale dans la région. Qui plus est, ces compagnies ont envers les banques des obligations financières dont elles ne se sont pas acquittées, et n'ont pas les fonds de roulement nécessaires pour assurer les réparations et construire de nouveaux navires. Le Verkhovna Rada (Parlement) et le Gouvernement ukrainiens ont pris un certain nombre de mesures décisives pour stabiliser la situation financière des compagnies de transport fluvial ukrainiennes, ce qui a permis d'éviter à la Compagnie ukrainienne de navigation sur le Danube, à l'Ukrrechflot et aux chantiers navals d'Izmayil, de Reni et de Kiliya, qui constituent la plus grande structure de transport sur le Danube et sont les principaux employeurs de cette région de l'Ukraine, de fermer complètement. En particulier, ces compagnies ont bénéficié d'un abattement de presque tous leurs impôts pour la période du 1er mars au 1er juillet 1999, et ont été exemptées du paiement des droits d'accise et des taxes à l'importation sur le pétrole importé pour leurs pro-

pres besoins jusqu'à la fin de 1999. Le montant total de l'allégement de dette et des réductions d'impôts temporaires s'est élevé à 8,2 millions d'hrivnas (environ 1,5 million de dollars). Mais cela ne représente que 1,7 % du montant total des pertes (environ 110 millions de dollars).

21. La poursuite des travaux concernant l'infrastructure des transports sur le Danube en Ukraine dépend directement de la reprise totale de la navigation sur ce fleuve. Même une reprise partielle ne permettra pas de stabiliser la situation, car les principaux clients des transporteurs et des ports ukrainiens se trouvent au-delà des ponts yougoslaves détruits, et cette destruction a bloqué le passage des navires sur le Danube. La dynamique du commerce ukrainien avec les pays des Balkans illustre clairement la baisse substantielle de volume en 1999 par rapport à la période précédente, soit jusqu'à 50 % dans le cas de la Yougoslavie. Grâce aux mesures adoptées, ces indicateurs ont commencé à s'améliorer progressivement au cours du premier semestre de 2000.

22. L'Ukraine poursuit une politique soutenue de développement de la coopération avec les pays de la région, en particulier dans le cadre des travaux menés par la Commission du Danube pour débloquer la voie de navigation de ce fleuve, et d'autres initiatives régionales. Dans le même temps, la participation à ces travaux nécessite un investissement financier considérable. De l'avis de l'Ukraine, les pays de la région ayant subi des pertes à la suite du conflit du Kosovo devraient se voir accorder la préférence en ce qui concerne la participation à des projets et les appels d'offres, notamment pour ce qui est de l'octroi de subventions et de prêts concessionnels ad hoc. L'Ukraine estime qu'actuellement la communauté internationale n'est pas préparée à prendre les mesures voulues pour atténuer les conséquences adverses imprévisibles que subissent les pays tiers avoisinant un pays dans lequel se déroule un conflit comme celui du Kosovo. Malheureusement, malgré les décisions prises par l'Assemblée générale, l'Ukraine n'a pas reçu d'assistance ou d'appui de la part d'États et des organisations internationales compétentes pour soutenir les efforts qu'elle déploie pour contrer les conséquences négatives des événements récents dans les Balkans. L'Ukraine serait heureuse de voir la communauté internationale adopter des mesures efficaces permettant aux pays touchés, notamment l'Ukraine, de se voir offrir des possibilités plus larges de participer activement à la reconstruction

après les conflits, et à la remise en état et au développement de l'infrastructure endommagée dans le territoire où s'est déroulé le conflit. L'Ukraine souhaiterait particulièrement participer à certains projets élaborés dans le cadre des initiatives régionales, en particulier la mise en oeuvre pratique du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

23. La **Yougoslavie** a présenté un mémorandum détaillé, intitulé « Les dommages subis par la République fédérale de Yougoslavie du fait du démembrement de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie, des sanctions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, et de l'agression de l'OTAN ». En bref, il y est dit que, en raison de problèmes répétés, la performance de l'économie yougoslave ces 10 dernières années s'est située à un niveau de 50 % inférieur à celui de 1991. Globalement, la sécession des républiques de l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie (1991-1992), les sanctions du Conseil de sécurité (1992-1996), les sanctions de l'Union européenne (depuis 1998) et l'agression de l'OTAN (1999) ont durablement affecté les perspectives yougoslaves de croissance économique et de développement, le niveau de vie de la population, la réalisation des droits fondamentaux de la personne humaine, les niveaux de revenu et les prestations sociales, la situation de l'environnement, le potentiel scientifique et technologique, ainsi que les relations économiques extérieures et la participation aux organisations et institutions internationales. Tous ces facteurs expliquent la chute vertigineuse du PNB par habitant, qui est tombé de 2 735 dollars en 1990 à 1 300 dollars en 1999.

24. Plus spécifiquement, le mémorandum déclarait que les sanctions avaient gravement affecté divers secteurs de l'économie yougoslave, de nombreuses façons : la part de la production industrielle dans le PNB est tombée de 43 % à 35 %; le volume global du commerce extérieur a diminué de 63,9 % (les exportations de 74,2 % et les importations de 55,8 %); l'utilisation des capacités de l'industrie de traitement des produits alimentaires a diminué de 40 %; et la valeur des exportations agricoles a chuté de 60 %. Du fait de l'embargo rigoureux sur le pétrole et les produits pétroliers, les raffineries ont été sous-utilisées, et les pénuries de carburant et les pannes de courant qui en ont résulté ont causé des interruptions des activités économiques et créé des problèmes dans les transports, entravé l'acheminement des biens et services et le chauffage des écoles, des hôpitaux, des institutions publi-

ques et des logements privés. Sous le régime des sanctions, des avions et des navires yougoslaves ont été saisis, et le volume global des cargaisons transportées par les cargos yougoslaves a diminué de plus de 80 %. Le transport de passagers a diminué de 55 % et le transport de chargements de 67 %. La pénurie de ressources financières a ralenti les travaux d'entretien des infrastructures et la dynamique de la construction. Les sanctions ont aussi entraîné l'obsolescence de l'économie yougoslave et la perte de compétitivité des sociétés yougoslaves sur le marché mondial, ainsi que la chute des recettes en devises et la montée du chômage.

25. Le mémorandum faisait valoir que, outre les pertes en vies humaines, l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie du 24 mars au 9 juin 1999 avait provoqué une détérioration brutale de la situation économique du pays et entraîné de graves conséquences humanitaires et écologiques. L'infrastructure, l'industrie manufacturière, en particulier les secteurs de la métallurgie et du traitement des métaux, les raffineries de pétrole et les industries chimique et du tabac, ont été durement touchés. La liste des installations détruites ou fortement endommagées compte notamment 42 centrales électriques et installations de transmission (raffineries, dépôts de carburant, stations auxiliaires de transformation); 64 centres de télécommunication et de radiodiffusion; 66 ponts routiers et de chemin de fer, essentiellement sur les principaux itinéraires de transport; 32 complexes agricoles; 23 endroits où voies ferrées et gares ferroviaires ont été touchées; 8 aéroports; 309 écoles (306 endommagées, 3 détruites); 28 bâtiments administratifs; 23 dispensaires et hôpitaux; 85 églises orthodoxes, monastères et autres lieux de culte.

26. En particulier, le mémorandum soulignait la destruction infligée par les frappes aériennes sur l'industrie du pétrole et du gaz, les secteurs-pivot de production d'énergie et d'électricité desservant l'économie et la population, ainsi que les dommages aux systèmes infrastructureux, d'importance tant nationale que régionale. Par exemple, la perturbation de la circulation routière et ferroviaire sur nombre d'itinéraires de transit international a porté préjudice à l'ensemble du transit passant par la Yougoslavie et causé une diminution brutale du volume de transport de marchandises. Cinq ponts sur le Danube ayant été détruits et 3 endommagés, la navigation sur le segment yougoslave de cette importante voie d'eau européenne

a été complètement arrêtée. Outre la perte subie par l'économie yougoslave, d'énormes dégâts matériels ont été causés à l'économie de nombreux autres pays riverains du Danube, car le transport fluvial de marchandises sur le Danube représentait autrefois 80 millions de tonnes par an. Plusieurs installations du réseau de télécommunications yougoslave ont été détruites (par exemple les centres de télévision de Belgrade et de Novi Sad), et la destruction des ponts sur le Danube à Novi Sad a coupé les câbles optiques et co-axiaux servant aux communications téléphoniques internationales.

27. D'après les chiffres estimatifs indiqués dans le mémorandum, le dommage global sur le territoire yougoslave dû à l'agression de l'OTAN (dommage direct et indirect et dommage causé à des personnes physiques) dépassait 100 milliards de dollars. Dans le même temps, une croissance économique négative de -23,2 % a été enregistrée en 1999, et le revenu national par habitant est tombé de 1 742 dollars en 1998 à 1 338 dollars en 1999. La destruction des capacités industrielles et des installations de transport explique le faible niveau du commerce yougoslave en 1999, étant donné la baisse de 36,5 % du chiffre d'affaires global et de 46,9 % des exportations et de 30,3 % des importations, par rapport à 1998. Bien que le déficit commercial ait été réduit de 6 %, la part des importations couverte par les exportations est tombée de 59,6 % en 1998 à 45,4 % en 1999.

28. S'appuyant sur l'analyse faite par la Commission économique pour l'Europe³, le mémorandum concluait qu'il serait impossible de réaliser les objectifs de reconstruction et de développement de l'Europe du Sud-Est si l'on n'incluait pas la Yougoslavie dans le champ des efforts d'assistance internationale, y compris l'aide humanitaire et les projets de reconstruction et de développement stratégiques appuyés par les ressources d'institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale. Il faudrait pour cela lever d'urgence toutes les sanctions qui restent en vigueur et permettre à la Yougoslavie de revenir dans le système des organisations et des institutions financières internationales. Cela, à son tour, aiderait la Yougoslavie à alléger l'énorme tâche de mobilisation et d'investissement de ses maigres ressources pour reconstruire le pays.

B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies

29. Au 25 octobre 2000, un total de 19 organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies avaient donné des informations sur leurs activités en Europe du Sud-Est. D'après les réponses reçues, toutes les entités compétentes du système des Nations Unies reconnaissent les problèmes et besoins économiques particuliers de la région des Balkans et continuaient d'apporter appui et assistance aux pays touchés. Dans nombre de cas, les activités signalées dépassaient la portée de l'assistance économique spéciale fournie aux pays touchés par la situation dans les Balkans pendant la période considérée, et ne sont donc pas décrites en détail dans la section suivante du présent rapport.

Institutions spécialisées et organisations apparentées

30. L'**Organisation internationale du Travail (OIT)** a continué d'aider, aux niveaux régional et national, les États éprouvés en leur fournissant des services consultatifs et en organisant des programmes de coopération technique. Le rôle de l'OIT dans les Balkans, et plus précisément au Kosovo, consiste principalement à fournir des conseils sur la législation et à apporter un appui pour la création d'institutions dans les quatre domaines d'intervention stratégique de l'organisation : a) promotion et exercice effectif des principes et droits fondamentaux du travail; b) élargissement des possibilités offertes aux femmes comme aux hommes d'obtenir un emploi et un revenu décent; c) amélioration de la portée et de l'efficacité de la protection sociale pour tous; et d) renforcement de la consultation tripartite et du dialogue social.

31. Devant la situation où se trouvent les pays touchés par le conflit d'Europe du Sud-Est, l'OIT, en coopération avec le Gouvernement bulgare, a organisé en octobre 1999, à Sofia, une « Conférence tripartite de haut niveau sur la politique sociale, le travail et l'emploi en Europe du Sud-Est », qui a rassemblé les Ministres du travail et des affaires sociales et les représentants des partenaires sociaux des pays de la région. Les participants ont adopté la Déclaration de Sofia, qui vise à renforcer le volet social de l'application du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. L'on y insiste sur le fait que les pays de la région sont les maîtres du processus de stabilisation et que leur engagement entier et

leur volonté résolue sont la condition *sine qua non* du succès de ce processus.

32. Dans tous les pays éprouvés de la région des Balkans, l'OIT s'est employée à : a) promouvoir une approche tripartite de la restructuration économique, industrielle et sociale aux plans national et local; b) aider aux réformes de la sécurité sociale et des systèmes de protection sociale; c) suivre l'évolution des marchés du travail et favoriser l'adoption de politiques actives de l'emploi; d) soutenir les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier dans le cadre d'un projet intitulé « Gérez mieux votre entreprise »; e) mettre en oeuvre des projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'oeuvre; f) fournir des conseils sur les politiques des salaires et des revenus; et g) mettre au point des programmes de partenariat pour la lutte contre la pauvreté dans les zones urbaines.

33. À la suite de la crise au Kosovo, l'OIT a constitué une équipe spéciale pour les Balkans, comprenant un groupe d'appui à Pristina, qui est chargée d'organiser des projets d'assistance au Kosovo. À ce jour, huit projets ont été élaborés et soumis à des donateurs susceptibles de les financer. Ces projets portent, entre autres, sur : a) la création d'emplois d'urgence grâce à des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre; b) la formation professionnelle et la promotion des PME, y compris le recyclage des rapatriés et ex-combattants, le microfinancement et le développement économique local; c) les études de marché du travail et la collecte rapide des données; d) les programmes de protection sociale, y compris la sécurité sociale, l'assistance sociale et les filets de protection sociale; et e) la création d'une capacité institutionnelle, la promotion du dialogue social, de la réconciliation et de l'apaisement social et l'établissement d'un cadre approprié de législations du travail. En milieu d'année 2000, les trois projets suivants étaient en cours d'exécution : mise en place d'un réseau de centres de formation professionnelle au Kosovo; « gérez mieux votre entreprise », pour le développement des PME; et préparation d'un programme d'assistance sociale axé sur les couches vulnérables de la population.

34. L'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)** fournit depuis 1994 une assistance d'urgence au secteur agricole dans les Balkans, à commencer par la Bosnie-Herzégovine, où 22 projets d'urgence (d'un montant total de 19,5 millions de dollars) ont permis de distribuer des intrants agricoles aux cultivateurs touchés par la guerre.

Les activités d'urgence de la FAO dans les Balkans ont repris au printemps de 1999 à la suite du déclenchement de la crise du Kosovo. Les projets exécutés en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ont permis d'aider les familles qui hébergeaient des réfugiés du Kosovo, en leur fournissant des semences, des engrais et des aliments pour animaux, et de fournir des conseils et un appui technique au Ministère de l'agriculture. Le Programme de coopération technique de la FAO a débloqué 787 200 dollars pour cofinancer, avec des donateurs bilatéraux (882 000 dollars), quatre projets d'urgence en Albanie et 707 000 dollars pour deux projets d'urgence dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

35. À partir de juillet 1999, la FAO a élargi l'éventail de ses opérations au Kosovo pour venir en aide aux habitants touchés par le conflit ainsi qu'aux rapatriés. Au total, 18 projets ont été entrepris (dont quatre sont déjà achevés). Ces projets, d'une valeur totale de 14 millions de dollars, portent sur la coordination des activités agricoles d'urgence, la distribution d'intrants agricoles de base à près de 70 000 familles parmi les plus vulnérables, la vaccination d'urgence du bétail et la remise en état d'un laboratoire de contrôle des semences et d'installations de multiplication des semences. D'autres activités ont été entreprises pour soutenir le processus de transition des secours d'urgence au relèvement et au développement, notamment en aidant à la réparation des machines agricoles, au relèvement du secteur forestier et à la mise en place d'un système de surveillance de la sécurité alimentaire. Les fonds nécessaires pour financer ces projets et activités proviennent essentiellement de donateurs bilatéraux. Dans le programme à court et moyen terme pour la reconstruction et le relèvement du Kosovo (doté d'un budget de 2,34 milliards de dollars) établi en novembre 1999, le total des besoins de financement extérieur jugé nécessaire pour le secteur agricole était estimé à 235 millions de dollars, dont 8 millions pour l'hiver 1999/00, 86 millions pour la période avril-décembre 2000 et 141 millions pour la seconde phase de reconstruction (2001-2004). Depuis juillet 2000, la FAO exécute un projet de reconstruction agricole d'urgence financé par la Banque mondiale à hauteur de 11,5 millions de dollars et portant sur la distribution de bétail et de nouveaux tracteurs, la fourniture de services vétérinaires et de réparation et la remise en état d'un laboratoire central de diagnostic vétérinaire et d'un centre d'insémination artificielle, ainsi que sur

l'assistance en matière de politique agricole aux autorités de transition.

36. La FAO ne dispose pas encore de programmes d'assistance en Serbie et Monténégro mais deux missions d'évaluation des besoins y ont été dépêchées en avril et juin 2000 et des propositions de projet ont été formulées compte tenu des besoins d'urgence du secteur agricole. Des besoins prioritaires d'assistance ont été identifiés pour les couches vulnérables de la population, notamment les personnes déplacées et les petits cultivateurs, en ce qui concerne plus particulièrement les semences, les engrais et l'alimentation des animaux. En Roumanie, trois projets d'urgence financés par le Programme d'assistance technique de la FAO ont été exécutés en 1999 pour aider le Gouvernement à faire face aux effets des inondations (679 000 dollars) et d'une infestation des forêts par le bombyx disparate (365 000 dollars). En ex-République yougoslave de Macédoine, la FAO a participé à la préparation et à l'exécution de trois projets de redressement financés par la Banque mondiale : remise en état des systèmes d'irrigation; soutien aux exploitations agricoles privées; et développement du secteur privé.

37. Outre les secours d'urgence, la FAO a également fourni aux pays de la région éprouvés par le conflit une assistance dans le domaine du relèvement et du développement. En 1996-1999, le soutien à la reconstruction du secteur agricole de Bosnie-Herzégovine représentait 43 millions de dollars en ce qui concerne les projets agricoles achevés, et le total des décaissements devrait atteindre 113 millions de dollars, dont 70 millions de dollars au titre de projets en cours. La FAO a aidé le Gouvernement à formuler et exécuter deux grands projets agricoles financés par la Banque mondiale, à savoir le projet de reconstruction d'urgence des exploitations agricoles, qui a été achevé, et le projet de reconstruction du secteur forestier, qui est en cours. En 1998, la FAO a financé la formulation d'une stratégie à moyen terme pour le secteur agricole en Bosnie-Herzégovine (396 000 dollars), à laquelle les deux entités ont été associées et qui a été bien reçue par les donateurs et doit être approuvée par le Parlement.

38. En Croatie, la FAO a aidé à la formulation de projets couverts par trois prêts de la Banque mondiale : reconstruction d'urgence des exploitations agricoles (25 millions de dollars), reconstruction en Slavonie orientale (67,3 millions de dollars, dont 40,6 millions avancés par la Banque) et foresterie côtière, couvrant les alentours de Dubrovnic, Zadar et Split

(63,7 millions de dollars, dont 42 millions provenant du prêt de la Banque). Par ailleurs, la FAO a formulé une stratégie de développement agricole durable, qui a conduit à la préparation et au financement d'un projet de services d'appui aux exploitations agricoles privées (30 millions de dollars, couverts à 57 % par un prêt de la Banque mondiale) et d'un projet d'appui à la construction de marchés de gros dans les villes de Zagreb, Osijek et Rijeka (39,6 millions de dollars, couverts à 49 % par un prêt de la BERD).

39. S'agissant de ses activités futures dans la région des Balkans, la FAO compte s'employer en particulier à aider les pays de la région à passer des mesures d'urgence aux opérations de relèvement et de développement et à mener à bien les réformes de leur secteur agricole. Il s'agira en l'occurrence de conseils en matière de politiques et d'assistance technique pour la création de mécanismes et d'institutions axés sur le marché en vue d'accroître la production et la productivité agricoles et de favoriser l'inclusion et la cohésion sociales, conformément au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Dans cette optique, la FAO aidera les gouvernements de la région à identifier les priorités en matière d'investissements et à formuler des propositions de projet axées sur la reconstruction et le développement durables des secteurs agricole et rural. À cette fin, la FAO continuera de collaborer étroitement avec les partenaires pour le développement participant au Pacte de stabilité.

40. **L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** a fourni aux pays des Balkans une assistance technique dans tous ses grands domaines d'intervention. S'agissant de l'éducation, il y a lieu de citer : a) une conférence internationale sur le thème « désarmons l'histoire » (Visby, Suède, septembre 1999), qui était consacrée à la lutte contre les stéréotypes et les préjugés dans les manuels d'histoire dans le sud-est européen et comprenait une table ronde sur le thème du sud-est européen dans la littérature et les arts, organisée en collaboration avec le Centre des Balkans pour écrivains et traducteurs, qui bénéficie du soutien de l'UNESCO; b) une conférence internationale sur la coopération dans le domaine de l'éducation pour la paix, la stabilité et la démocratie dans le sud-est européen (Sofia, novembre 1999), au cours de laquelle l'UNESCO a présenté un exposé sur le rôle de l'enseignement supérieur dans la région; c) une réunion des écoles associées du sud-est européen sur le thème

« Sport, jeunesse, santé et paix » (Ptuj, Slovénie, mai 2000), qui a débouché sur un projet sur l'éducation et les substituts pacifiques aux conflits; d) un projet sur l'éducation internationale et l'enseignement des droits de l'homme en Albanie (340 000 dollars fournis par le Gouvernement canadien), qui vise à favoriser la production de manuels exempts de préjugés en Albanie afin d'éliminer la discrimination entre les ethnies et les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, de promouvoir la compréhension interculturelle, la coopération, la paix, les droits de l'homme et la démocratie dans les programmes d'enseignement et d'initier les enseignants, les concepteurs de programmes d'enseignement, les auteurs de manuels et les administrateurs d'établissement scolaire aux concepts et pratiques des droits de l'homme; et e) un colloque sur les programmes d'enseignement en Bosnie-Herzégovine (Sarajevo, février 2000), organisé par l'UNESCO pour faire face à la situation grave créée par la ségrégation des élèves des écoles sur des bases ethniques.

41. Dans le domaine des sciences, le Bureau de l'UNESCO à Venise (Italie) a organisé et exécuté une série de projets couvrant la région de l'Adriatique, y compris l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. Il s'agit notamment : a) d'un réseau méditerranéen de la science et de la technologie des matériaux avancés à base de polymères; b) d'un projet pilote sur le développement urbain et les ressources en eau douce dans les petites villes côtières à Ornisalj, sur l'île de Krk (Croatie), dont l'objet est d'élaborer des directives générales sur le développement durable des villes côtières, l'accent étant plus particulièrement mis sur le patrimoine culturel, la gestion des ressources en eau et le développement du tourisme, et qui pourrait être étendu à d'autres pays de la région adriatique; et c) d'un forum international de réflexion sur le rôle de la science et de l'éducation dans le développement socioéconomique (Bled, Slovénie). À l'occasion de la Conférence mondiale sur la science, des hauts responsables de pays des Balkans ont participé à plusieurs manifestations régionales, dont une réunion des ministres et hauts responsables des politiques scientifiques dans les pays d'Europe centrale et orientale (Budapest, Hongrie, juin 1999), une réunion des ministres et principaux experts des politiques de la science en vue d'instaurer un partenariat européen pour la science (Paris, novembre 1999) et un atelier sur la politique scientifique et technologique de l'Europe et l'élargissement de l'Union européenne (Venise, Italie, mai 2000). L'UNESCO a également accordé des bourses de re-

cherche de courte durée dans le domaine de la recherche biomédicale et des biotechnologies et elle a parrainé de nombreuses activités de formation à l'intention de jeunes spécialistes originaires de plusieurs pays des Balkans.

42. S'agissant du patrimoine culturel, l'UNESCO a dépêché plusieurs missions d'évaluation à Dubrovnik (Croatie) et a proposé une assistance pour la restauration des toitures endommagées dans la vieille ville. Dans le cadre de la Commission pour la protection des monuments nationaux en Bosnie-Herzégovine créée conformément à l'annexe VIII de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, (Accord de paix de Dayton)⁴ de 1995, plus de 800 monuments ont été étudiés et une nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel a été approuvée. L'UNESCO a participé au lancement d'un projet de reconstruction du Vieux pont de Mostar (Bosnie-Herzégovine) et créé un comité international d'experts chargé d'apporter les compétences de haut niveau nécessaires pour mener à bien cette reconstruction. Dans le cadre des programmes d'assistance d'urgence du Fonds du patrimoine mondial, un projet concernant le site du patrimoine mondial de Butrinti (Albanie) a été exécuté, pour un montant de 100 000 dollars.

43. L'UNESCO s'est employé en priorité à aider les pays des Balkans à se doter de médias forts, indépendants et démocratiques, en leur accordant un appui dans les domaines de l'infrastructure, de la formation et du matériel destiné aux médias électroniques, en distribuant aux stations de télévision des documentaires, des films et des programmes de qualité pour enfants, et en apportant des compétences spécialisées aux autorités locales. En coopération avec l'Association mondiale des journaux, l'UNESCO a aidé la presse écrite privée de Yougoslavie à mettre en place un système de distribution des quotidiens et hebdomadaires.

44. Au Kosovo, l'UNESCO a concentré ses efforts sur la reconstruction du système éducatif, en fournissant le personnel et les compétences nécessaires à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en dépêchant des missions d'experts de l'éducation chargés d'introduire l'instruction civique et les droits de l'homme dans l'enseignement scolaire et extrascolaire et de définir la stratégie en matière de carte scolaire et en organisant des collectes de fonds et des dons de matériel et de fournitures scolaires. En outre, l'UNESCO a élaboré un certain nombre d'évaluations et de propositions de

projet pour des études sur le patrimoine culturel, les archives, les musées et les bibliothèques dans les centres urbains du Kosovo (Pec, Djakovica, Prizren et Pristina), à des fins d'intervention d'urgence ou d'inclusion dans les activités de reconstruction, de restauration et de développement.

45. La **Banque mondiale** a poursuivi et consolidé ses programmes de prêt dans tous ses États membres de la région des Balkans. Au lendemain de la crise du Kosovo, les activités de la Banque portaient principalement sur la fourniture d'une aide d'urgence destinée à alléger les souffrances d'un grand nombre de réfugiés et l'apport d'un financement extérieur adéquat aux pays voisins les plus gravement touchés par la crise. Par la suite, lorsque les besoins les plus urgents résultant de la crise du Kosovo ont été satisfaits, l'accent a davantage été mis sur des objectifs à plus long terme d'aide aux efforts de reconstruction et de développement en Europe du Sud-Est. La Banque a contribué à la réalisation de ces objectifs en coordonnant les activités des donateurs, en particulier dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, en fournissant un soutien financier sélectif et en prenant des initiatives régionales. Elle a en outre, en étroite collaboration avec le FMI, fourni des conseils pratiques à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo touchant la gestion économique, notamment la gestion des finances publiques, les activités commerciales et bancaires et le développement du secteur privé, ainsi que les analyses économiques et sociales générales.

46. En octobre 1999, la Banque mondiale a adopté la Stratégie d'appui transitoire au Kosovo et créé un fonds fiduciaire pour le Kosovo, le dotant dans un premier temps de 25 millions de dollars prélevés sur les revenus nets de la Banque pour 1999. En septembre 2000, 35 millions de dollars supplémentaires provenant des revenus nets pour 2000 lui ont été affectés. La Banque a pu, grâce à ce fonds, financer les opérations ci-après : a) fourniture d'une subvention d'assistance économique (5 millions de dollars) à l'appui du programme de la MINUK visant la création d'un système de gestion budgétaire efficace et la mise en place des capacités nécessaires en matière d'octroi de licences aux banques et de supervision de ces dernières; b) mise en place du projet sur l'éducation et la santé (4,4 millions de dollars) destiné à améliorer la répartition des ressources publiques dans ces secteurs; c) mise au point, en collaboration avec la FAO et avec l'appui

financier du Gouvernement néerlandais, d'un projet de relèvement agricole d'urgence (10,6 millions de dollars), devant contribuer à la relance de la production agricole au cours des deux à trois prochaines récoltes et soutenir les investissements dans les biens et services agricoles; et d) élaboration d'un projet pilote mis en oeuvre conjointement avec l'Agence européenne de reconstruction afin de fournir une ligne de crédit destinée aux petites et moyennes entreprises du secteur privé (5 millions de dollars). D'autres projets sont en cours de mise au point dans le domaine de l'appui aux réformes économiques et du renforcement des institutions, et des politiques et institutions sectorielles jouant un rôle à long terme dans la modernisation des infrastructures, conformément à la Stratégie d'appui transitoire au Kosovo. En outre, grâce au don fourni pour le relèvement du pays après le conflit (2 millions de dollars), la Banque a apporté un appui d'urgence afin de couvrir les dépenses renouvelables dans le domaine de la santé et de l'éducation (principalement les salaires des enseignants et du personnel médico-sanitaire) et créé un fonds pilote de développement communautaire destiné à financer les investissements communautaires prioritaires dans les zones où la pauvreté est endémique et qui ont été touchées par le conflit. Par ailleurs, la Société financière internationale (SFI) a contribué à l'établissement d'une banque destinée aux microentreprises, première banque à se voir octroyer une licence au Kosovo après le conflit. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a envisagé la possibilité de créer un fonds fiduciaire pour le Kosovo afin d'établir des garanties contre les risques liés aux restrictions de transfert, aux expropriations, à la guerre, aux troubles civils et aux ruptures de contrats.

47. Dans les pays voisins, la Banque mondiale a lancé des initiatives d'urgence et mis au point des projets d'assistance rapide pour l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, les deux pays qui ont été les plus gravement touchés par la crise au Kosovo du fait non seulement du nombre important de réfugiés qu'ils ont accueillis mais également de perturbations au niveau des échanges commerciaux, des transports et des investissements étrangers. La Banque a également redoublé d'efforts pour promouvoir le développement de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie, qui ont connu un certain nombre de problèmes dans le domaine du commerce et des transports, pâti de la baisse de confiance des investisseurs étrangers et vu le nombre de touristes diminuer. Au cours des exercices budgétaires 1998 et 1999, le mon-

tant des prêts commerciaux et concessionnels accordés par la Banque à l'Europe du Sud-Est s'est élevé à 1,4 milliard de dollars.

48. En Albanie, la Banque a pris les initiatives ci-après : a) octroi d'un prêt d'appui aux dépenses publiques (30 millions de dollars) pour remédier aux problèmes budgétaires immédiats découlant de l'afflux de réfugiés; b) accroissement du montant du crédit concernant l'ajustement structurel (de 20 à 45 millions de dollars) en vue de fournir rapidement un appui supplémentaire; c) octroi de fonds supplémentaires pour le projet de travaux communautaires (5 millions de dollars) en vue de fournir des services aux zones touchées par l'afflux de réfugiés; et d) financement des projets de remise en état d'urgence du réseau routier (13,7 millions de dollars) et du système d'approvisionnement en eau (10 millions de dollars) afin de répondre aux besoins de l'Albanie dans ces secteurs au lendemain du conflit. En outre, grâce aux ressources fournies pour le relèvement du pays après le conflit (1,5 million de dollars), la Banque a permis de financer l'assistance et les services fournis aux réfugiés kosovars et à la population locale dans les zones touchées. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Banque a fourni un crédit pour le redressement économique (50 millions de dollars) et un crédit d'appui social (10 millions de dollars), ainsi qu'un don destiné au relèvement du pays après le conflit (1 million de dollars) pour tenter d'atténuer les coûts économiques et sociaux de l'afflux de réfugiés kosovars.

49. Aux termes de l'article 41 du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, la Banque mondiale et la Commission européenne sont chargées d'assurer la coordination d'une approche globale de développement régional et la tenue de conférences de donateurs en vue d'obtenir le financement extérieur nécessaire. Dans ce contexte, la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres partenaires, a élaboré un document concernant une stratégie régionale d'ensemble sur la voie de la stabilité et de la prospérité en Europe du Sud-Est. Ce document concluait que les efforts conjugués déployés par les pays de la région pour mettre en oeuvre des réformes plus radicales et plus cohérentes et par la communauté internationale pour intégrer ces pays dans les structures européennes et mondiales et fournir une assistance dans des domaines essentiels constituaient le meilleur espoir de parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. La stratégie définissait les cinq

domaines pour lesquels il convenait de prendre des mesures prioritaires dans la région : a) intégration commerciale dans l'Union européenne et renforcement des échanges commerciaux intrarégionaux; b) création d'un environnement commercial permettant au secteur privé de se développer; c) renforcement de la cohésion sociale; d) amélioration des capacités institutionnelles et des mécanismes de gouvernance; et e) investissement dans le développement des infrastructures régionales, notamment pour ce qui est de la protection de l'environnement.

50. Bien que la Banque mondiale accorde des prêts aux gouvernements individuellement, trois initiatives régionales ont été lancées, en coopération avec d'autres donateurs, afin de parvenir plus facilement aux objectifs fixés : paix durable, prospérité accrue et réduction de la pauvreté pour toutes les populations de l'Europe du Sud-Est. Il s'agit tout d'abord d'un projet destiné à faciliter les échanges commerciaux et les transports en Europe du Sud-Est (coût total : 115 millions de dollars) dont le but est de réduire les coûts des échanges commerciaux et des transports dans la région et partant, de lutter contre la contrebande et la corruption aux frontières, de renforcer les partenariats régionaux et de développer le commerce régional. Le deuxième projet est un mécanisme d'aide aux entreprises des Balkans qui devrait permettre à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine, à l'ex-République yougoslave de Macédoine et, dans toute la mesure du possible, au Kosovo de développer leur secteur privé. On prévoit en effet que le secteur privé de ces pays, qui se compose principalement de petites et moyennes entreprises, sera le moteur qui permettra à la région de se développer et de prospérer de manière durable. Le mécanisme permettra de remédier aux problèmes que connaissent les entreprises de la région dans la situation actuelle, d'améliorer les compétences administratives et techniques des intéressés et de leur donner accès aux connaissances et à l'information. La troisième initiative, l'Initiative de développement social pour l'Europe du Sud-Est, vise à permettre aux pays de la région et à la communauté des donateurs de procéder plus facilement à une analyse sociale et d'élaborer des projets tendant à atténuer les tensions interethniques et à remédier aux problèmes de cohésion sociale. L'Initiative bénéficiera à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine, à la Bulgarie, à la Croatie, à la Roumanie, à l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Kosovo. La Banque mondiale soutient également d'autres initiatives prises dans le cadre du Pacte de stabilité telles que le pacte pour les investis-

sements, l'initiative anticorruption, la création d'un groupe de travail sur la libéralisation et la facilitation du commerce et des projets de redéploiement des effectifs.

51. Le **Fonds monétaire international (FMI)** a continué de fournir un appui financier et technique aux six États des Balkans qui ont été les plus gravement touchés par la crise dans la région – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Roumanie et ex-République yougoslave de Macédoine. L'assistance fournie par le FMI fait partie des efforts déployés par le Fonds pour stabiliser l'environnement macroéconomique de ces pays et y promouvoir l'adoption de réformes structurelles. Depuis 1991, le montant des versements effectués à ces six États dans le cadre de plusieurs mécanismes s'est élevé au total à quelque 4,6 milliards de dollars. L'assistance financière fournie tient compte notamment des politiques économiques adoptées par les pays, de leurs besoins au titre de la balance des paiements, des effets négatifs des sanctions imposées à la République fédérale de Yougoslavie et des conflits qui secouent les Balkans. Le FMI a, à titre d'exemple, renforcé son assistance financière à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine et à l'ex-République de Macédoine au lendemain du conflit de 1999 au Kosovo. Ces trois pays peuvent également bénéficier de prêts concessionnels dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI. L'Albanie a, pour sa part, élaboré un document stratégique sur la lutte contre la pauvreté qui a été examiné par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale.

52. En juillet 2000, le FMI avait conclu des arrangements financiers avec quatre des six États touchés (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie et Roumanie) et menait des consultations à ce sujet avec les deux autres États (Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine). Le FMI continue également à fournir conseils et assistance technique aux autres États ayant subi le contrecoup de la crise des Balkans, notamment la Hongrie, la République de Moldova et l'Ukraine. Dans le cas de l'Ukraine, le FMI a approuvé en 1998 une aide à long terme s'élevant à quelque 2,2 milliards de dollars. Des discussions sont actuellement en cours dans le cadre du quatrième examen de ce programme d'assistance.

53. Au lendemain de la crise au Kosovo, le FMI a fourni une assistance technique importante à cette province, en particulier dans le domaine des systèmes

budgétaires et de paiements. Cette assistance a permis de mettre en place un régime fiscal et une direction des impôts efficaces, de mobiliser des paiements budgétaires et de faciliter la réorganisation du système bancaire. En outre, le FMI participe aux travaux menés dans le cadre du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et d'autres forums régionaux, contribuant à la coordination de l'appui fourni par les donateurs et donnant des conseils d'ordre économique aux pays de la région. C'est dans ce contexte qu'il prépare régulièrement des évaluations macroéconomiques régionales et fait des projections des besoins en matière de financement extérieur.

54. L'Organisation maritime internationale (OMI) a pris acte des problèmes économiques spécifiques auxquels étaient confrontés les États de l'Europe de l'Est touchés par la situation dans les Balkans. L'OMI a à cet égard indiqué que des ressortissants de ces États avaient été admis à l'Académie maritime internationale, à l'Université maritime mondiale et à l'Institut de droit maritime international de l'OMI qui offrent des cours spécialisés de courte durée et des cours d'études supérieures dans des domaines tels que l'administration maritime, l'éducation et la formation maritimes, la gestion maritime, la sécurité maritime, la protection de l'environnement, la gestion des ports, la gestion des compagnies de transport maritime et la formation de spécialistes du droit maritime. En outre, le Programme intégré de coopération technique de l'OMI vise à renforcer les capacités institutionnelles et autres des pays de la région par le biais de missions consultatives techniques et des projets régionaux ci-après : a) plan régional de coopération entre la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes et le Système mondial de détresse et de sécurité en mer Noire; b) renforcement des capacités de gestion portuaire des États de la mer Noire; et c) établissement de plans d'action d'urgence dans la région de la mer Noire.

55. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a fourni un appui au développement et une assistance technique aux États d'Europe de l'Est touchés par la situation dans les Balkans, faisant porter ses efforts sur des domaines relevant de sa compétence tels que la gestion des industries et la restructuration industrielle, le renforcement de la compétitivité industrielle et de l'esprit d'initiative et la promotion des investissements et de la technologie aux fins d'un développement industriel durable. La stratégie de l'ONUDI dans les pays des Balkans se relevant

de conflits se fonde sur des enseignements tirés de sa propre expérience : c'est en faisant coïncider le soutien aux éléments économiques, emploi et environnement du processus de reconstruction et l'aide humanitaire et les secours d'urgence que l'on peut obtenir les meilleurs résultats et assurer une transition aussi harmonieuse que possible vers un développement industriel durable. Dans les pays les plus gravement touchés de la région, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'ONUDI fera porter ses efforts sur un certain nombre de compétences et de services de base; elle soutiendra notamment l'établissement de centres de développement des entreprises, la création de petites et moyennes entreprises, la mise en place de techniques et technologies de production plus propres et de technologies concernant la gestion des déchets, en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et la gestion des industries.

56. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a mené une enquête afin de déterminer les incidences probables du conflit de 1999 au Kosovo sur le tourisme cette année-là, en particulier dans les États membres de l'OMI touchés par la crise des Balkans. À l'issue d'une réunion spéciale officieuse sur la question de la Commission de l'OMT pour l'Europe, à Prague, en mai 1999, l'OMT a offert une assistance technique aux pays de la région souhaitant organiser des campagnes de promotion et des séances d'information des médias destinées à faire renaître la confiance des voyageurs. En octobre 1999, l'OMT a organisé à Varna (Bulgarie) un séminaire sur la Route des monastères et les produits du tourisme alternatif afin d'aider les pays des Balkans à proposer une gamme plus étendue d'attractions touristiques susceptibles d'intéresser les éléments du marché les moins sensibles à la situation politique dans la région. À l'automne 1999, l'OMT a mis en oeuvre un projet financé par le PNUD visant à élaborer une stratégie nationale de développement touristique en République de Moldova mettant l'accent sur le renforcement des capacités et le développement d'un écotourisme durable dans les zones naturelles du pays. Bien que d'autres pays de la région aient également fait savoir que l'assistance apportée par l'OMT en matière de développement touristique pourrait leur permettre de faire face aux problèmes économiques spécifiques résultant de la situation dans les Balkans, les ressources du PNUD affectées au relèvement du secteur du tourisme dans cette région sont insuffisantes.

Programmes et fonds des Nations Unies

57. La **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** a continué de fournir une assistance technique à plusieurs pays touchés pour la facilitation du commerce, la promotion de l'investissement, les transports et la formation. Dans le cadre de son réseau mondial de pôles commerciaux, la CNUCED en a mis en place au niveau national en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie, en vue de renforcer la participation de ces pays au commerce international, réduire les coûts des transactions et promouvoir de meilleures pratiques commerciales. Son système informatisé de statistiques douanières a été installé en Bulgarie, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Des propositions de projets semblables de gestion douanière sont mises au point pour l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, y compris l'approbation des accords de financement. Au titre de son projet d'assistance technique pour l'accès aux marchés, le droit commercial et les préférences, la CNUCED a récemment fourni une assistance à la Slovaquie grâce à la publication d'un manuel sur le Système généralisé de préférences (SGP) et un appui à l'Ukraine pour l'organisation d'un atelier national sur les règles d'origine du SGP. La CNUCED fournit également une assistance technique et des services consultatifs au Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine en vue de l'aider à entamer la procédure d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, la CNUCED exécute en Roumanie un important projet de formation visant à renforcer les capacités de ce pays dans le secteur du commerce extérieur.

58. En matière de promotion de l'investissement, la CNUCED a fourni des services consultatifs et de formation à l'Albanie, notamment en appuyant la Conférence internationale sur l'investissement tenue en 1999 à Tirana, et a organisé plusieurs cycles de négociations de traités bilatéraux d'investissement au cours desquels la Croatie a négocié des accords avec sept pays. En 1999, la CNUCED a organisé à Sinaia (Roumanie) une réunion d'un groupe de travail des principales associations de comptables et de vérificateurs de comptes d'Europe du Sud-Est pour examiner des propositions de réforme régionale des normes comptables. L'Association de développement de la comptabilité en Europe du Sud-Est a ainsi été créée pour aider les pays de la région à mettre en place des systèmes efficaces de

gestion des sociétés, d'information financière et de comptabilité. Comme suite à cette initiative, deux autres réunions ont été tenues en 2000 à Sofia et Banja Luka (Bosnie-Herzégovine) pour examiner les questions liées à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires pour la comptabilité et de programmes d'éducation et de certification à l'intention des comptables et des vérificateurs de comptes. En outre, le logiciel de gestion de la dette et d'analyse financière de la CNUCED est introduit en Albanie, en République de Moldova, en Roumanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Ukraine.

59. Dans le secteur des transports, le Système d'information avancée sur les marchandises de la CNUCED offre des applications informatisées visant à fournir des informations pour faire face aux problèmes posés par le transport multimodal en transit de marchandises et les moyens de transport (par voie ferrée, fluviale et routière et dans les ports), l'objectif étant d'assurer une plus grande efficacité en matière de commerce et de transport. Le module ferroviaire du système est appliqué en Bulgarie tandis que la Hongrie a manifesté son intérêt pour la mise en place du module fluvial le long du Danube. Dans le cadre du réseau de transport maritime et de formation à la gestion portuaire, des centres nationaux sont opérationnels en Géorgie et en Roumanie, l'objectif visé étant de créer un réseau régional pour la région de la mer Noire. Toujours dans le cadre de ce réseau, la CNUCED a fourni des services consultatifs et organisé des visites d'étude à l'intention des responsables du port de Durres en Albanie.

60. Le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** a continué à apporter un appui aux pays d'Europe de l'Est touchés tant dans la région des Balkans qu'à l'extérieur de celle-ci. Le PNUD a notamment fourni un appui au relèvement après les opérations humanitaires et au redressement socioéconomique ainsi qu'au renforcement des capacités locales et nationales à long terme, à la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratisation et des réformes économiques et au développement des structures productives, notamment les petites et moyennes entreprises. En Albanie, le PNUD a appuyé des programmes visant à favoriser le redressement et la stabilité par des activités comme le développement du secteur privé, le renforcement des capacités institutionnelles, la fourniture de services sociaux, la remise en état de l'infrastructure, l'aide humanitaire directe et des acti-

vités rémunératrices. C'est ainsi qu'une opération régionale de relèvement et de redressement a été conçue en vue d'élaborer des projets à impact rapide à l'intention des populations vulnérables touchées par la crise. En collaboration avec plusieurs donateurs, le PNUD a appuyé le désarmement des civils en fournissant une aide au développement en échange de la remise volontaire de leurs armes. En 2000, le PNUD a participé à la coordination et à l'organisation des élections locales.

61. En Bosnie-Herzégovine, le PNUD est engagé dans plusieurs programmes destinés à promouvoir la paix et la réconciliation dans diverses parties du pays frappées par la guerre. Par le biais d'un groupe de projets de développement de zones intégrés et multisectoriels, il soutient le processus de reconstruction, en s'attachant surtout à reconstituer les capacités locales, remettre en état l'infrastructure sociale et recréer les conditions nécessaires à l'activité productive. Il faut à cet égard signaler tout particulièrement deux projets menés dans les régions du nord-ouest et du centre, à savoir le programme de relèvement et de développement social durable, qui s'adresse à 12 villes du nord-ouest, et un projet d'aide à la reconstruction sociale à Gorjnj Vakuf. En partenariat avec la Commission européenne et avec les Gouvernements japonais et allemand, le PNUD apporte aussi son appui à trois programmes interdépendants concernant la réinstallation des réfugiés dans les villages, l'emploi sur place et l'environnement local, qui ont directement bénéficié à des millions de réfugiés en leur fournissant un logement, un emploi à forte intensité de travail, des possibilités de s'assurer des revenus, des conseils juridiques, et une formation par les moyens disponibles sur place. Les deux autres piliers du programme du PNUD revêtent la forme a) de projets sectoriels d'aide au développement concernant les soins de santé, l'éducation, l'agriculture, la formation professionnelle, la justice pénale et le développement des entreprises et b) de conseils aux institutions publiques sur la politique à suivre pour la transition économique, la coordination de l'aide, les questions d'égalité des sexes et le déménagement. À l'avenir, l'accent sera mis en particulier sur le renforcement des institutions de l'administration centrale.

62. En Bulgarie, le PNUD a mis en place un projet phare dénommé « Bulgarie la belle », qui vise à remettre à neuf les zones urbaines et qui est cofinancé par la Commission européenne et le Gouvernement. Ce projet

a favorisé la création d'emplois temporaires et à long terme et permis de dispenser une formation professionnelle aux petites entreprises et à des groupes cibles de chômeurs, en particulier parmi les minorités ethniques du pays (Roms et Turcs). En outre, le PNUD exécute, en collaboration avec la Banque mondiale et le Gouvernement, un projet pilote sur un fonds régional d'initiative qui devrait déboucher sur la création d'un fonds national d'investissement social. Les activités génératrices d'emploi conduites par le PNUD et portant sur la réparation et l'installation des systèmes d'approvisionnement en eau et la construction de routes devraient bénéficier aux populations les plus touchées par la transition en Bulgarie.

63. En Croatie, le PNUD a affecté la majeure partie de ses ressources à un programme pluridonateurs visant à créer des conditions favorables au retour des personnes déplacées dans les secteurs déchirés par la guerre du district de Sibenik, de Slavonie orientale, de Slavonie occidentale, de Dalmatie et de Knin/Lika. Fondé sur l'approche participative du développement, ce programme est destiné à renforcer les capacités locales et l'action communautaire dans des domaines comme la création des revenus, l'aide aux secteurs les plus vulnérables de la population et la remise en état des équipements collectifs (voie de desserte, écoles, réseaux de distribution d'eau, par exemple). Pour assurer la cohérence de toutes les activités, le PNUD se charge de la gestion générale et du soutien technique du programme, les donateurs (Belgique, Suède et Commission européenne) préférant généralement financer certaines activités dans certains domaines.

64. En Roumanie, le PNUD apporte un appui aux petites et moyennes entreprises spécialisées dans l'exportation de meubles et de vêtements par l'intermédiaire des centres d'affaires, qui fournissent des conseils sur l'élaboration d'un plan opérationnel, ainsi que dans les domaines de la commercialisation et de la conception. En outre, le PNUD apporte un appui au renforcement de la capacité du Gouvernement à prévenir les crises nationales et internationales et à y faire face en mettant en place un système d'alerte rapide et en dispensant une formation en matière de médiation dans les conflits et par d'autres techniques.

65. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, le PNUD s'est attaché à atténuer les difficultés économiques causées par la crise du Kosovo et s'est actuellement engagé pleinement à appuyer la transition économique et sociale à long terme du pays grâce à diver-

ses interventions. En matière de développement durable, le PNUD a fourni une assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration des politiques ainsi qu'un appui aux initiatives et projets de protection de l'environnement, de lutte contre la pauvreté et de création de revenus. Il s'est également engagé, avec le concours des Pays-Bas, à trouver des solutions aux problèmes d'environnement à Veles, a élargi le programme de travaux publics « propre et vert » coparrainé par la Norvège à l'intention des municipalités et a pris part aux programmes de redressement et de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale.

66. Pour assurer la cohérence de la démarche suivie dans les Balkans, le PNUD a continué d'appuyer les activités et projets régionaux en Europe du Sud-Est. Il a ainsi parrainé l'élaboration d'un rapport sur la sécurité des personnes en Asie du Sud-Est dans le but de conférer une dimension régionale aux différentes consultations et options offertes en matière de reconstruction de la région après les conflits. En outre, le PNUD appuie la mise en place d'un système sous-régional d'alerte rapide pour l'Europe du Sud-Est fondé sur les rapports nationaux d'alerte rapide provenant de tous les États des Balkans qui surveillent les principaux indicateurs économiques, sociaux, politiques, ethniques et religieux, l'objectif étant de déceler à temps les signaux de l'apparition prochaine de crises ou de situations d'urgence. Les gouvernements et les organisations internationales peuvent ainsi, après analyse de ces indicateurs, déterminer les possibilités de conflits violents, élaborer des stratégies pour répondre aux situations d'urgence et présenter des moyens d'intervention aux principaux décideurs.

67. En outre, le PNUD fournit un appui au développement aux pays touchés hors de la région des Balkans. En Hongrie, il encourage, par le biais d'un rapport national sur le développement humain, des consultations sur diverses questions liées au processus de transition et à l'adhésion du pays à l'Union européenne. Le PNUD contribue également aux efforts déployés à l'échelle nationale pour faire face aux disparités régionales et de revenus en appuyant le développement du secteur privé, ainsi qu'aux activités entreprises dans le domaine de l'éducation à l'intention des populations roms. En République de Moldova, le PNUD appuie le développement du secteur privé en favorisant la création de petites et moyennes entreprises, en mettant en place des centres d'affaires pour donner des conseils

aux entrepreneurs potentiels et en élaborant des programmes de promotion du commerce et de l'investissement étranger. En Ukraine, le PNUD appuie le développement des entreprises, l'accent étant mis en particulier sur la création de petites et moyennes entreprises, les associations de crédit et les possibilités de création d'entreprises par les femmes. En outre, une formation professionnelle a été dispensée aux entrepreneurs au moyen de modules de perfectionnement des compétences dans 26 centres de formation. En collaboration avec les États-Unis, le PNUD appuie un groupe de réflexion et d'analyse qui aide le Gouvernement à élaborer les politiques et la législation sur les diverses questions sociales et économiques.

68. Le **Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)** a entrepris une série d'activités dans le cadre de l'assistance humanitaire d'urgence, conjointement avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (CNUEH), et d'un appui à long terme à la réhabilitation de l'environnement dans la région des Balkans. Comme suite à la crise du Kosovo, une équipe spéciale PNUE/CNUEH pour les Balkans a été créée pour analyser les conséquences de l'action militaire sur l'environnement et les établissements humains dans la région. En octobre 1999, l'Équipe a publié un rapport intitulé « The Kosovo Conflict: Consequences for the Environment and Human Settlements », dans lequel elle tirait d'importantes conclusions concernant la situation avant le conflit dans la région et surtout identifiait quatre sites de problèmes environnementaux graves (Pancevo, Kragujevac, Novi Sad et Bor) en Yougoslavie qui devraient faire l'objet d'une assistance humanitaire immédiate. Comme suite aux réactions positives de certains gouvernements et organisations internationales, l'Équipe spéciale a effectué une étude de faisabilité approfondie en vue de déterminer les besoins scientifiques et les ressources financières nécessaires pour nettoyer ces sites. En mars 2000, le projet de nettoyage des quatre sites a été approuvé par le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et plusieurs pays donateurs ont promis un appui financier. Le coût total des projets humanitaires d'urgence visant à traiter toutes les questions soulevées par les quatre sites est estimé à 19 millions de dollars, dont environ 7 millions ont déjà été mobilisés. En matière de suivi, le PNUE entamera un nouveau projet pilote à caractère normatif destiné à établir des normes et des procédures opérationnelles pour des activités futures de nettoyage afin d'atténuer les dégâts graves causés à l'environnement

dans la région des Balkans. Grâce au concours financier du Gouvernement néerlandais, le PNUE a réalisé, en septembre 2000, des évaluations de l'environnement en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. En outre, le PNUE enverra une mission au Kosovo pour évaluer les effets sur l'environnement de l'utilisation de l'uranium appauvri pendant le conflit.

69. Le PNUE participe à l'exécution du programme régional de réhabilitation de l'environnement du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Les activités prévues au titre des projets prioritaires adoptés en juillet 2000 porteront sur les trois domaines suivants : a) la mise en place de systèmes nationaux d'information, avec le concours de la base de données sur les ressources mondiales du PNUE et du Centre régional sur l'environnement pour l'Europe centrale et orientale; b) l'appui à la ratification et à l'application des conventions multilatérales sur l'environnement, en particulier la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation populaire à la prise de décisions et la justice en matière d'environnement et d'autres conventions relatives à la diversité biologique; et c) la création d'un forum régional sur la diversité biologique, l'établissement d'un réseau écologique régional et l'appui aux plans d'action nationaux sur la diversité biologique.

70. Le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** a indiqué que les droits des enfants vivant dans plusieurs pays de la région des Balkans étaient sérieusement compromis par la répression, la violence, le déplacement et la récession économique. Pendant la première moitié de 2000, la situation des enfants et des femmes a continué de s'aggraver, du fait des problèmes économiques chroniques, des conséquences de la crise du Kosovo et de l'isolement de la Serbie hors Kosovo sur le plan international. Toutefois, l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans la région a engendré des conditions propices pour la fourniture d'une aide accrue aux pays touchés. Se fondant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF a aidé les communautés locales à créer un environnement où les enfants peuvent exercer leurs droits à la survie, à la protection et au développement.

71. Pendant l'exode des réfugiés de la province du Kosovo, de mars à juin 1999, l'UNICEF s'est attaché à fournir une assistance aux enfants et aux femmes réfugiés et déplacés vivant dans les camps et dans les centres et familles d'accueil, tout en renforçant l'infrastructure et les services sociaux dans les régions

qui accueilleraient des réfugiés et des personnes déplacées. L'UNICEF a favorisé l'instauration d'environnements propices aux enfants en mettant en place des structures appropriées pour leur éducation, leur détente et leur réhabilitation psychosociale et a fourni un appui en matière de soins de santé. Tout en fournissant une assistance humanitaire dans les zones d'accueil des réfugiés, l'UNICEF a prévu des activités semblables au Kosovo pour soutenir les réfugiés après leur retour. Après la crise du Kosovo, l'UNICEF a adopté une double approche consistant à fournir une aide d'urgence indispensable aux enfants et aux femmes tout en appuyant la remise en état et la relance des services de base en matière de santé, d'éducation et d'assistance sociale. Dans les zones d'accueil, l'UNICEF a continué de fournir une aide d'urgence, des fournitures éducatives, des services psychosociaux et des soins de santé aux enfants et aux femmes. L'UNICEF a également répondu aux besoins des personnes qui sont restées au Kosovo.

72. Dans les pays touchés par la guerre, l'UNICEF a continué d'appuyer les efforts de reconstruction et de développement. En Bosnie-Herzégovine et dans la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo exclus), l'UNICEF a appuyé les efforts entrepris pour relancer les services sociaux défaillants et renforcer la capacité nationale en vue de satisfaire les besoins humanitaires et les besoins de développement à long terme des enfants et des femmes. En Croatie, l'UNICEF a poursuivi ses efforts pour assurer la viabilité des projets en vue d'en confier la responsabilité aux partenaires nationaux.

73. Le **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)** a continué d'apporter un appui aux États d'Europe orientale touchés par la situation dans les Balkans, le but étant de les épauler dans leurs efforts visant à fournir des informations et des services intégrés de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale et la santé sexuelle à l'intention des femmes, des hommes et des adolescents. À l'échelle nationale, le FNUAP a adopté une double approche consistant à fournir des secours humanitaires d'urgence et à appuyer les efforts de relèvement et de développement. Lorsque la crise a éclaté au Kosovo, le FNUAP s'est attaché à apporter une aide d'urgence aux réfugiés en livrant des fournitures et du matériel pour les soins de santé en matière de reproduction dans les camps installés en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que dans les materni-

tés d'Albanie. La stratégie du Fonds a consisté à passer par les systèmes de santé locaux pour répondre aux besoins urgents des réfugiés tout en renforçant les capacités nationales.

74. Comme suite aux opérations d'urgence réalisées dans les Balkans, le FNUAP a repris ses activités visant à appuyer les efforts de relèvement et de développement dans la région. En Bosnie-Herzégovine, les activités entreprises par le FNUAP en 1999 visaient à appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale dans les deux entités du pays, y compris un nouveau projet sur l'éducation relative à la santé en matière de reproduction grâce à une orientation mutuelle des jeunes. En Bulgarie, un projet global de santé en matière de reproduction a été approuvé au début de 2000 avec pour objectif de contribuer à la phase d'exécution (1999-2001) de la réforme du secteur de la santé, de renforcer les services et l'éducation dans le domaine de la santé en matière de reproduction, notamment à l'intention des adolescents et de la population rom, et d'améliorer les statistiques de fécondité et les moyens contraceptifs. En Roumanie, le FNUAP a appuyé certaines activités, principalement les projets exécutés de 1997 à 1999 sur la mise en place d'un programme national de planification familiale (avec un budget total de 700 000 dollars) et l'éducation sexuelle des adolescents (265 000 dollars), ainsi qu'un nouveau volet « enquête sur les hommes » (55 000 dollars). En République de Moldova, un nouveau projet sur les services de santé en matière de reproduction dans trois districts a été approuvé au début de 2000. En Ukraine, un projet d'appui à des services intégrés de santé en matière de reproduction (350 000 dollars) d'une durée de trois ans est exécuté en vue d'améliorer la qualité de ces services et l'accès à ceux-ci, l'accent étant mis en particulier sur les adolescents, l'avortement et la prévention du VIH/sida.

75. La **Commission économique pour l'Europe (CEE)** a présenté la situation économique actuelle et les perspectives pour l'Europe du Sud-Est dans *l'Étude sur la situation économique de l'Europe, 2000 No 1*⁵. Si l'on prévoit pour 2000 un redressement par rapport à la récession de 1999, la situation macroéconomique de la sous-région demeure fragile. Malgré la baisse des taux d'inflation, le déficit du compte des opérations courantes demeure important et persistant, ce qui engendre une accumulation de la dette extérieure et des taux de chômage élevés se situant en moyenne autour

de 17 %. Les investissements locaux demeurent faibles et les investissements étrangers insignifiants. Il ressort également de *l'Étude* que les pays d'Europe du Sud devraient élaborer leur propre programme de transition et de développement qui ferait convenablement ressortir leurs problèmes particuliers et leurs politiques. Ces programmes nationaux pourraient ainsi être examinés dans le cadre régional en vue d'améliorer la coordination et d'encourager la coopération dans tous les domaines où interviennent des biens publics internationaux, les économies d'échelle et d'autres facteurs extérieurs.

76. À sa session annuelle en mai 2000, la Commission a procédé à un examen approfondi de la question de la reconstruction économique dans les Balkans. Le débat a porté sur les difficultés du processus de transition et sur le rôle de l'assistance financière technique internationale, y compris la coopération régionale, en appui à ce processus. Il a été reconnu que l'instabilité politique persistante, l'absence de pouvoir d'État et la faiblesse des institutions entravaient le redressement économique. Dans de nombreux cas, les gouvernements étaient accablés par le double fardeau de la reconstruction après le conflit et du passage à l'économie de marché. Les participants à la réunion ont reconnu que le développement du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises, et le renforcement des capacités institutionnelles étaient indispensables pour assurer le relèvement économique de la région, étant entendu qu'un appui renouvelé et soutenu de la communauté internationale et la coopération régionale pourraient jouer un rôle important en matière de sécurité, de libéralisation du commerce, d'investissements étrangers et de coordination des politiques.

77. La CEE a continué de fournir une assistance aux pays d'Europe orientale grâce à un certain nombre de projets entrepris dans le cadre d'initiatives ou de groupements régionaux et sous-régionaux, notamment le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'Initiative de l'Europe centrale et la Coopération économique de la mer Noire, dans les domaines des transports, du commerce, de l'environnement, de la création d'entreprises et des établissements humains. La CEE a en particulier fourni une assistance technique et d'autres formes d'appui aux projets de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est dans les domaines suivants : a) simplification des procédures de passage des frontières; b) développement des infrastructures de transport; c) interconnexion des réseaux électri-

ques; d) rendement énergétique; e) interconnexion des réseaux de gaz naturel et des gazoducs internationaux; f) protection de l'environnement dans la région de l'Adriatique-Ionienne; g) promotion des partenariats entre les secteurs public et privé; et h) promotion des investissements immobiliers. Au titre du plan de travail II du Pacte de stabilité, la CEE a participé à plusieurs organismes et réunions sectoriels, notamment à un nouveau groupe de travail sur le commerce, et a élaboré des projets pour l'Europe du Sud-Est, dont la plupart sont exécutés conjointement avec l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est.

78. En coopération avec l'Initiative de l'Europe centrale et d'autres partenaires régionaux, la CEE a participé à l'organisation d'une conférence sur l'entrepreneuriat féminin tenu à Brijuni (Croatie) en octobre 1999, à une conférence internationale sur les aspects juridiques de la création de petites et moyennes entreprises tenue à Maribor (Slovénie) en avril 2000 et à plusieurs groupes de travail et tables rondes dans le cadre des préparatifs du troisième forum économique de l'Initiative de l'Europe centrale prévu à l'occasion du Sommet de l'Initiative de l'Europe centrale à Budapest (Hongrie) en novembre 2000, ainsi qu'à des projets sur la promotion des investissements, les réseaux de femmes entrepreneurs, les services de conseils aux hommes d'affaires et le microfinancement dans les pays des Balkans. De même, la CEE a organisé, en collaboration avec la Coopération économique de la mer Noire, un atelier sur l'environnement et les petites et moyennes entreprises à Bakou (Azerbaïdjan) en mars 2000 et un atelier sur le microcrédit et les fonds de garantie des crédits à Sofia en mai 2000, et prépare un atelier sur le transfert de technologies à l'intention des petites et moyennes entreprises qui se tiendra à Athènes à l'automne 2000.

79. Le **Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU** a continué de réaliser des analyses et de fournir des avis et une assistance technique aux pays touchés dans le cadre de ses principaux domaines d'activité. On peut notamment citer les exemples suivants : a) la Division des politiques sociales et du développement social a organisé un atelier sur les politiques sociales en Europe du Sud-Est à Vienne du 20 au 22 juin 2000 et fourni un appui à divers projets du PNUD sur les politiques socioéconomiques en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Ukraine; b) la Division du développement durable a organisé à

Bratislava (Slovaquie) une réunion d'un groupe d'experts sur les stratégies nationales de production propre et a aidé la Croatie à élaborer un rapport sur le développement humain; c) la Division de l'économie et de l'administration publiques exécute un projet de coopération technique du PNUD sur le renforcement de la capacité pour la prévention et la gestion des conflits en Roumanie et en Europe du Sud-Est, a mis en place à Thessalonique (Grèce) un centre régional pour les pays d'Europe orientale afin d'améliorer le professionnalisme, les valeurs éthiques et les normes du secteur public et a produit des publications sur des secteurs spécifiques de transition comme la gestion financière, la restructuration, la privatisation des activités du secteur public et le développement du secteur privé; d) la Division de l'analyse des politiques de développement a réalisé des études et prévisions économiques et sociales portant notamment sur les questions liées aux effets de la crise du Kosovo, l'assistance internationale aux pays des Balkans et les possibilités de leur intégration aux structures européennes.

C. Initiatives et arrangements régionaux

80. Depuis le début des années 90, une série d'initiatives régionales et d'arrangements régionaux en matière d'assistance a été lancée pour traiter divers problèmes économiques particuliers aux pays touchés d'Europe du Sud-Est. Au milieu des années 90, l'assistance internationale à la région a été réorientée vers l'intégration des projets d'assistance d'urgence à un plan régional à plus long terme de reconstruction et de relèvement économiques. À la fin de la décennie, l'initiative prise par la Communauté européenne pour favoriser une approche globale et cohérente de la coopération et du développement à l'échelon sous-régional s'est concrétisée avec l'adoption, le 10 juin 1999 à Cologne (Allemagne), par les pays de la région et la communauté internationale, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Le Pacte consacre l'engagement politique de toutes les parties intéressées en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région; les travaux sont répartis entre trois tables de travail portant respectivement sur la démocratisation et les droits de l'homme (Table de travail I), la reconstruction, la coopération et le développement économiques (Table de travail II) et les questions de sécurité (Table de travail III).

81. Dans ce contexte, la Commission européenne et la Banque mondiale ont reçu le mandat spécial de diriger et de coordonner les mesures internationales d'appui à la reconstruction économique de la région. L'engagement politique que représente le Pacte de stabilité et le mécanisme de coordination des donateurs, notamment dans le domaine de la reconstruction et du développement économiques, sont complémentaires et synergiques. On trouvera dans les paragraphes ci-après des renseignements à jour sur les activités régionales dans les domaines qui intéressent particulièrement les pays touchés.

82. L'Union européenne (EU) oeuvre résolument en faveur de la paix, de la stabilisation et du développement en Europe du Sud-Est et a apporté un appui financier substantiel aux pays de la région. L'Union européenne (Communauté européenne et États membres) est en fait la principale source de financement de l'action internationale dans la région des Balkans, et sa contribution au développement, à la reconstruction et à l'assistance budgétaire et humanitaire a dépassé 17 milliards d'euros au cours de la période 1991-1999. Le montant total de l'assistance apportée depuis 1991 par l'Union européenne à la région occidentale des Balkans – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et République fédérale de Yougoslavie (Kosovo, Monténégro et Serbie) – s'élève à 8 milliards d'euros. En outre, dans son budget pour 2000, la Commission européenne a ouvert pour la région occidentale des Balkans un crédit global de 576,5 millions d'euros réparti comme suit : 35 millions d'euros pour l'Albanie, 100 millions pour la Bosnie-Herzégovine, 18,5 millions pour la Croatie, 20 millions pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et un montant maximum de 360 millions d'euros pour le Kosovo et de 20 millions d'euros pour l'assistance financière exceptionnelle au Monténégro, ainsi que 23 millions d'euros pour la coopération régionale. En octobre 2000, un montant additionnel d'aide d'urgence de 200 millions d'euros a été proposé pour procurer à la Serbie des ressources énergétiques, des denrées alimentaires et des médicaments.

83. L'Union européenne a financé, principalement par le biais de deux programmes de la Communauté européenne, le programme Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique (PHARE) et le programme pour le relèvement et la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la République fédérale

de Yougoslavie (OBNOVA), une série d'activités de reconstruction et de développement conçues en fonction des besoins particuliers des pays touchés de la région des Balkans dans les domaines suivants : transition économique, infrastructure de transport et promotion du commerce et des investissements. De 1991 à 1999, le montant total alloué dans le cadre des programmes PHARE et de l'OBNOVA a atteint pour la seule région occidentale des Balkans, le chiffre de 1,8 milliard d'euros, réparti comme suit : Albanie, 598 millions d'euros, Bosnie-Herzégovine, 745 millions d'euros, Croatie, 46 millions d'euros, ex-République yougoslave de Macédoine, 215 millions d'euros et Yougoslavie, 167 millions d'euros. S'agissant des problèmes particuliers des postes frontière le long des grands itinéraires de transit de la région, le projet de facilitation du transit et de modernisation des services douaniers du programme PHARE a permis d'apporter une assistance pour l'amélioration des installations d'infrastructure dans les pays touchés, notamment l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Hongrie et la Roumanie. De même, le Programme d'assistance technique à la Communauté d'États indépendants (TACIS), qui intéresse deux pays riverains du Danube, la République de Moldova et l'Ukraine, finance depuis 1996 des projets de modernisation des postes frontière.

84. Depuis 1996, l'Union européenne apporte une assistance importante dans le cadre de ses programmes PHARE et OBNOVA pour aider la Bosnie-Herzégovine à édifier les structures sociales et politiques dont elle a besoin et pour assurer le bon fonctionnement de son économie. À la fin de 1999, l'assistance à la reconstruction, dont le montant s'élevait au total à 745 millions d'euros, allait surtout à la remise en état de l'infrastructure de base, au retour des réfugiés et personnes déplacées, à la démocratisation et à la réforme, à la création de capacités institutionnelles et au relèvement de l'économie. Des ressources financières supplémentaires d'un montant global supérieur à un milliard d'euros pour la période 1991-1999 ont été acheminées par le biais de l'Office humanitaire de la Communauté européenne. Suivant au plus près l'évolution des priorités en 1997-1998, l'Union européenne a cessé de mettre l'accent sur les secours d'urgence pour s'attaquer de manière plus systématique au relèvement des principaux secteurs dont dépend la relance de l'économie; dans ce contexte, une équipe consultative mixte a donné des avis en matière d'administration, de réglementation et d'élaboration

des politiques. Outre l'appui apporté à des projets d'envergure dans les secteurs des transports, de l'approvisionnement en eau, de la gestion des déchets, du logement, de l'énergie, de l'agriculture et des services sociaux, l'Union européenne a affecté des sommes importantes au processus de mise en oeuvre de la paix. Son programme pour 2000 reflète une nouvelle réorientation, l'accent cessant d'aller à la reconstruction pour porter sur le redressement économique durable et sur le processus de stabilisation et d'association permettant de préparer le terrain pour l'intégration aux structures de l'Union européenne.

85. Face à la crise au Kosovo, l'Union européenne a apporté en 1999 une aide humanitaire d'un montant total de 378 millions d'euros, qui est allé aux populations touchées du Kosovo (111,7 millions d'euros), du Monténégro (17,5 millions d'euros), de la Serbie (70,3 millions d'euros) ainsi qu'aux pays voisins : Albanie (97 millions d'euros) et ex-République yougoslave de Macédoine (39,7 millions d'euros). En outre, un montant de 127 millions d'euros provenant du budget de l'OBNOVA pour 1999 a été affecté au financement d'un programme de relèvement du Kosovo; 80 % des fonds ont déjà été engagés ou versés. Pour 2000, les crédits ouverts par l'Union européenne pour l'assistance à la reconstruction du Kosovo s'élèvent au total à 275 millions d'euros. En février 2000, la Commission européenne a alloué des fonds pour les services publics de la MINUK (10 millions d'euros) et pour l'achat d'électricité (20 millions d'euros). En juin 2000, elle a alloué 35 millions d'euros pour le renforcement des capacités dans les secteurs de la banque, de l'agriculture et de la santé au Kosovo. Elle a également approuvé au titre de l'aide humanitaire un nouveau montant de 61 millions d'euros destiné à couvrir les besoins les plus urgents (nourriture, logement, approvisionnement en eau et hygiène, santé et éducation) dans l'ensemble de la Yougoslavie, y compris le Kosovo (18,1 millions d'euros), la Serbie (31,9 millions d'euros) et le Monténégro (5,3 millions d'euros).

86. Par delà l'assistance que l'Union européenne fournit à la région, l'objectif général demeure l'intégration la plus étroite possible de l'Europe du Sud-Est aux structures politiques et économiques du reste de l'Europe. À cette fin, et depuis 1999, l'Union européenne propose aux pays de la région occidentale des Balkans des accords de stabilisation et d'association, qui portent sur la libéralisation des échanges et l'assistance économique, financière et hu-

manitaire et comprennent également un dialogue politique et une coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, dans le cadre d'une perspective d'intégration aux structures de l'Union européenne et, le moment venu, de l'adhésion à l'Union. La Bulgarie et la Roumanie ont déjà entamé des négociations en vue de leur adhésion et recevront un montant estimatif de 6,2 milliards d'euros au titre de l'assistance préalable à l'adhésion à l'Union pour la période 2000-2006. À ce jour, l'Union le principal partenaire commercial de la région, 80 % environ des exportations de la région occidentale des Balkans entrant en franchise sur le marché de l'Union. De nouvelles mesures ont été récemment proposées par la Commission européenne pour améliorer l'accès des produits de ces pays au marché de l'Union grâce à l'extension et à la rationalisation des préférences commerciales, et pour promouvoir l'investissement étranger direct et la stabilisation économique dans la région. Le renforcement de la coopération régionale étant particulièrement important, l'Union européenne continuera à jouer le rôle de chef de file dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui constitue un mécanisme plus large permettant d'envisager des solutions régionales en vue d'un développement durable à long terme.

87. La **Banque européenne d'investissement** (BEI) a apporté une importante contribution à l'assistance internationale pour la reconstruction et le développement de l'Europe du Sud-Est. Dans le cadre du Pacte de stabilité, elle a été chargée de coordonner le processus d'examen par secteur, d'identifier les besoins d'investissement et de procéder à l'évaluation des projets régionaux concernant l'infrastructure de base, notamment les transports, l'énergie, l'eau et les télécommunications. Au cours de ce processus d'évaluation, les pays de la région ont présenté un certain nombre de propositions qui ont fait l'objet d'un débat avec les institutions internationales de financement pour définir les projets prioritaires et apprécier leur viabilité technique, économique, financière et écologique. À l'issue de ce processus, la Banque européenne a rédigé une étude sur les investissements dans les projets régionaux d'infrastructure de base en Europe du Sud-Est qui a été soumise à la Conférence régionale de financement pour l'Europe du Sud-Est (Bruxelles, 29 et 30 mars 2000).

88. Quelque 140 projets nécessitant au total l'investissement d'environ 11 milliards d'euros ont été répartis en trois groupes : a) 35 projets à « démarrage rapide » (coût total 1,1 milliard d'euros), qui devraient

démarrer ou faire l'objet d'une adjudication dans les 12 mois (jusqu'au 31 mars 2001); b) 50 projets « réalisables à court terme » (coût total, 2,7 milliards d'euros) qui paraissent de prime abord économiquement justifiés, ne présentent pas de problèmes majeurs au niveau du secteur intéressé ou du projet lui-même, et dont la préparation (y compris les appels d'offres) devrait être accélérée; c) environ 60 projets « réalisables à moyen terme », qui exigent un complément de recherches ou d'analyses portant sur des problèmes particuliers devant d'abord être résolus. Par secteur, les transports (routes, rail, ports et voies fluviales, et aéroports) représentent 91 % des projets à démarrage rapide et 62 % des projets réalisables à court terme; viennent ensuite les projets relatifs à l'énergie électrique qui comptent respectivement pour 3 % et 25 %. Les pays particulièrement touchés par les crises récentes – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République Yougoslave de Macédoine – font l'objet de 35 % de l'ensemble des projets qui devraient débiter à court terme. En ce qui concerne la Yougoslavie, l'information disponible ou communiquée au sujet de divers projets d'infrastructure au Kosovo et au Montenegro n'a permis de retenir ces projets qu'à titre provisoire. En ce qui concerne la Bulgarie et la Roumanie, on considère généralement que les projets d'infrastructure ne relèvent pas du Pacte de stabilité, l'assistance extérieure devant être essentiellement orientée vers le processus de préparation à l'adhésion à l'Union européenne.

89. Les activités de portée régionale ont reçu une place particulière dans le processus d'établissement des priorités. Pour répondre aux critères de cohérence dans la planification des investissements régionaux et faire progresser les travaux concernant les projets réalisables à moyen terme, sept études de portée régionale ont déjà été retenues dans la catégorie des projets à démarrage rapide. Dans le domaine des transports, les études régionales porteront sur l'infrastructure de transport terrestre et aérien, ainsi que sur les installations frontalières et la gestion du passage de frontière, dans le cadre du programme de facilitation des transports et des échanges. S'agissant du secteur énergétique, les propositions comprennent une étude sur la coopération dans le domaine de l'énergie électrique dans les Balkans, une étude régionale stratégique sur le gaz naturel et une étude régionale sur un réseau d'oléoducs. La Croatie propose un plan-cadre de l'environnement pour la mer Adriatique. Un programme d'assistance technique portant sur la création de capacités, la réforme de la

réglementation et la formation en matière de télécommunications est également envisagé.

90. On estime à près de 4 milliards d'euros au cours des deux années à venir le coût global de la réalisation du programme concernant les infrastructures de base que coordonne la Banque européenne d'investissement. Dans ce contexte, la Banque assure déjà le rôle de chef de file pour 14 projets dont le coût total est estimé à quelque 730 millions d'euros, soit 65 % de l'ensemble des projets à démarrage rapide pour l'infrastructure de base en Europe du Sud-Est. Malgré quelques difficultés initiales pour conclure le plan de financement de certains grands projets d'investissement et pour obtenir des subventions à l'appui de certaines études régionales, le calendrier opérationnel des projets à démarrage rapide est bien avancé et des progrès sensibles ont été réalisés pour faire avancer plusieurs projets réalisables à court terme et permettre ainsi d'accélérer les travaux préparatoires. Pour assurer le succès des projets régionaux, il faudra non seulement obtenir un financement approprié mais aussi veiller à tout ce qui entoure l'exécution, par exemple, le cadre juridique et les questions institutionnelles et administratives.

91. **La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)** collabore étroitement avec la communauté internationale pour promouvoir le développement économique et l'intégration régionale de l'Europe du Sud-Est sous les auspices du Pacte de stabilité. Elle a été chargée de coordonner l'action menée à l'appui des initiatives régionales du secteur privé. En janvier 2000, elle a accueilli un atelier sur les initiatives régionales du secteur privé, qui devait permettre de passer en revue les programmes existants, de déceler les insuffisances ou les chevauchements importants et d'adopter une liste de projets prioritaires méritant des subventions de la part de la communauté des donateurs. Cette initiative a abouti à la constitution d'un cadre stratégique de programmes et projets qui constituent des modèles pour la région et auxquels les institutions financières internationales sont convenues d'accorder la priorité. L'accent est mis surtout sur la promotion du commerce transfrontière et sur l'investissement et l'appui aux petites et moyennes entreprises.

92. Dans le domaine de l'infrastructure, les projets en cours ou à l'étude sous les auspices de la BERD représentent une part importante des investissements accordés à des projets à démarrage rapide. Trois projets intéressant l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougo-

slave de Macédoine (coût total, 74 millions d'euros) ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Banque et ont atteint le stade ultime des engagements de cofinancement de la part des investisseurs. Plusieurs projets réalisables à moyen terme avancent plus rapidement que prévu. Il s'agit du projet de relèvement du secteur énergétique en Albanie, du projet concernant l'aéroport de Skopje dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et du projet d'adduction d'eau dans les municipalités en Croatie. La BERD recherche des subventions pour que certains de ces projets puissent être réalisés au début de 2001.

93. Dans tous les pays où elle exerce ses activités, notamment en Europe du Sud-Est, la BERD fait une large place aux diverses formes d'appui aux petites et moyennes entreprises : ouverture de lignes de crédit, prises de participation dans des banques constituant des microentreprises, etc. Les initiatives prises récemment dans le cadre du Pacte de stabilité comprennent la constitution d'un fonds d'affectation spéciale BERD/États-Unis d'un montant de 50 millions de dollars, sur lequel 20 à 25 millions de dollars environ doivent être alloués au financement de microentreprises et à l'appui aux petites et moyennes entreprises dans la région. Des entretiens sont en cours avec l'Union européenne pour accroître le capital (actuellement fixé à 50 millions d'euros) du dispositif UE/BERD d'appui aux petites et moyennes entreprises qui doit permettre d'aider les pays en voie d'adhésion à l'Union européenne, notamment la Bulgarie et la Roumanie. La BERD participe en outre activement au Pacte sur les investissements et aux travaux du Conseil consultatif des entreprises du Pacte de stabilité.

94. Le Programme de facilitation du commerce de la BERD doit réduire le sentiment de risque entre les banques nationales et étrangères participant à des transactions de financement du commerce. En Europe du Sud-Est, la BERD est en rapport d'affaires avec 33 banques. Depuis 1999, huit banques émettrices de quatre pays de la région ont été admises au Programme, la limite de crédit global convenue dépassant 23 millions d'euros. À la fin de 2000, le nombre des banques passera de 18 à 20 et la limite de crédit à 40 millions d'euros. Plus de 70 banques confirmatrices (principalement des banques d'Europe occidentale) se sont associées au Programme. En décembre 1999, la BERD a signé un accord avec le Gouvernement suisse, qui s'est déclaré disposé à apporter une subvention de 5 millions de francs suisses. Ce montant doit être déposé dans un

fonds de garantie destiné à appuyer le système de garanties commerciales pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'obtention de nouvelles subventions pour le Programme de facilitation du commerce actuellement à l'examen permettrait d'étendre le Programme dans deux directions : a) la dépendance à l'égard d'une banque unique pourrait être accrue, ou bien l'on pourrait faire intervenir d'autres banques; b) la portée de la garantie pourrait être étendue à un risque à plus long terme.

95. Étant donné le nombre de nouveaux projets à l'étude, la BERD compte atteindre son objectif d'engagements signés pour l'Europe du Sud-Est (de 850 millions à 1 milliard d'euros) au cours des deux années à venir. Compte tenu du ratio normal entre le financement de la BERD et le coût total des projets, il serait ainsi possible d'obtenir environ 2,4 milliards d'euros de nouveaux prêts et investissements pendant cette même période, ce qui renforcerait sensiblement l'activité économique et l'intégration régionale. La BERD entend continuer à collaborer étroitement avec les autorités locales et la communauté des donateurs pour que les projets hautement prioritaires reçoivent les moyens de financement nécessaires.

96. **L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** a participé activement aux mécanismes du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, notamment à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Pacte sur les investissements et de l'Initiative anticorruption. Dans le même temps, l'OCDE a renforcé les programmes qu'elle avait déjà mis sur pied avec les pays de la région et lancé de nouvelles initiatives à l'échelon national et régional afin d'appuyer les réformes en faveur de l'économie de marché dans divers secteurs comme la gouvernance économique, l'agriculture, le marché du travail et les politiques sociales, l'éducation, la statistique et l'environnement.

97. Le Pacte de l'Europe du Sud-Est pour la réforme, l'investissement, l'intégrité et la croissance a été approuvé lors d'une réunion de la Table de travail II du Pacte de stabilité, tenue à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) les 10 et 11 février 2000. Ce pacte a pour objectif de définir les politiques économiques et structurelles qui étayeront la croissance et le développement durables en Europe du Sud-Est. Il énonce les engagements de réforme politique que les pays de la région doivent tenir pour créer une économie

de marché dynamique et durable et stimuler la croissance des investissements locaux et étrangers directs. Le Pacte sur les investissements met en jeu un programme d'action général englobant les aspects ci-après : banque, marchés de capitaux, gestion des entreprises, privatisation, climat d'investissement, droit commercial, corruption et actes de corruption, blanchiment de l'argent, système de justice, pratiques comptables, régimes douaniers, soutien des petites et moyennes entreprises, marchés publics, régimes de garantie des investissements et partenariats entre secteurs public et privé. L'OCDE et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont été invités à diriger conjointement l'équipe de projet chargée de la mise en oeuvre du Pacte sur les investissements. À cet effet, une feuille de route a été élaborée, qui organise les travaux futurs en trois étapes : a) bilan de situation de l'investissement dans les pays de la région; b) formulation de recommandations concernant les politiques à suivre à l'échelle des pays et définition d'orientations de portée régionale; et c) suivi des progrès accomplis concernant la mise en oeuvre des politiques, la création d'un climat plus propice à l'investissement et les rendements effectifs des investissements en Europe du Sud-Est.

98. Suivant cette décision, l'OCDE a ouvert la première étape des travaux, qui consistent à faire le bilan de situation de l'investissement dans la région, et a publié des données sur les domaines d'action interrégionaux et l'action de réforme pays par pays dans des fiches documentaires sur les politiques et sur les pays. En mars 2000, l'OCDE a effectué des missions dans la plupart des pays de la région pour aider à la création d'équipes de pays chargées des questions économiques qui veilleraient à ce que les pays tiennent leurs engagements au titre du Pacte sur les investissements. La première réunion des équipes de projet du Pacte, à laquelle ont assisté des chefs d'équipes de pays chargées des questions économiques et des représentants du secteur privé, des organisations internationales et des pays de l'OCDE, a eu lieu en Slovénie le 19 avril 2000. Elle a permis de dégager un terrain d'entente sur plusieurs aspects liés à la mise en oeuvre du Pacte. En marge des discussions sur l'aménagement et l'élaboration des politiques pays par pays, l'OCDE a proposé une série d'initiatives régionales phares dans des domaines tels que la promotion de l'investissement, la statistique, l'appui aux petites et moyennes entreprises et les conventions fiscales, en étroite coopération avec d'autres organisations interna-

tionales. Certaines des activités proposées ont été approuvées et sont sur le point de démarrer; pour d'autres, il reste à coordonner les travaux avec des partenaires potentiels et mobiliser les ressources nécessaires à leur lancement. L'Équipe de projet du Pacte continuera à examiner les plans d'action et les travaux effectués à l'avenir à l'échelle nationale et régionale avec les équipes de pays chargées des questions économiques et d'autres partenaires. En particulier, l'OCDE s'efforcera de travailler en étroite concertation avec le Conseil consultatif de l'entreprise du Pacte de stabilité.

99. L'Initiative anticorruption a été adoptée par les membres du Pacte de stabilité à la réunion de la Table de travail III tenue à Sarajevo les 15 et 16 février 2000. Son objectif est d'aider les pays de la région à se doter des mécanismes institutionnels, des lois et des pratiques permettant de lutter contre la corruption. L'Initiative s'appuie sur deux textes, le Pacte et le Plan d'action. Le Pacte énonce plusieurs principes généraux et contient un plan d'action sur les mesures immédiates que les pays de la région ont convenu de prendre pour éliminer la corruption. L'Initiative porte sur les aspects suivants : ratification et application d'instruments internationaux, promotion de la bonne gouvernance et du bon fonctionnement des administrations publiques, renforcement de la législation et défense de la légalité, promotion de la transparence et de l'intégrité dans le secteur des affaires et appui à la présence active de la société civile. L'OCDE est chargée conjointement avec le Conseil de l'Europe d'assurer le secrétariat de l'Initiative, et elle est responsable de deux de ses principaux axes d'intervention, à savoir la lutte contre les actes de corruption dans le cadre des transactions commerciales et la promotion de la bonne gestion des affaires publiques.

100. L'Initiative anticorruption s'appuie sur un solide mécanisme de suivi qui prévoit trois phases successives, à savoir diagnostic, recommandations sur les politiques à suivre par les pays et examen par les pairs. En mars 2000, l'OCDE, en concertation avec le Conseil de l'Europe et le Bureau du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité, a envoyé des missions dans la région pour rencontrer des équipes nationales de lutte anticorruption constituées par les Gouvernements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de la Roumanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour appliquer l'Initiative, ainsi que des représentants de la société civile et des organi-

sations de donateurs. L'OCDE et ses partenaires ont mené à bien la première phase de diagnostic de la situation actuelle en matière de lutte anticorruption dans la région et ont établi des rapports d'évaluation de pays. L'étape suivante consistera à formuler des recommandations pour chaque pays quant à l'amélioration de la situation dans la région et le suivi de l'application des politiques dont dépend le succès des politiques de lutte anticorruption dans l'Europe du Sud-Est.

III. Participation des États touchés aux efforts de reconstruction, de redressement et de développement dans la région des Balkans

101. L'Assemblée générale, dans sa résolution 54/96 G, a invité les organisations internationales compétentes à prendre les mesures voulues, compte tenu du principe de l'efficacité et de l'efficience des procédures d'achat et compte tenu de la résolution 54/14 du 29 octobre 1999 relative à la réforme des achats, pour ouvrir plus largement les marchés aux fournisseurs locaux et régionaux intéressés et faciliter leur participation aux efforts de reconstruction, de redressement et de développement dans la région. On trouvera ci-après le récapitulatif des informations reçues des organismes compétents des Nations Unies, ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU.

A. Participation aux prestations d'aide humanitaire

102. L'Appel global interinstitutions 2000 des Nations Unies en faveur des opérations humanitaires dans l'Europe du Sud-Est, lancé en novembre 1999, fournit un cadre régional global à une grande diversité de programmes menés par des organismes pour satisfaire aux besoins particuliers de chacun des pays concernés : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Yougoslavie, dont la province du Kosovo. Au total, 660 millions de dollars ont été demandés au profit des activités programmées par les 16 organismes participant à l'Appel en 2000. L'examen à mi-parcours, effectué en juin 2000, a per-

mis de réaffirmer l'objectif consistant à donner la priorité à la protection et à l'assistance tout en continuant à mettre l'accent sur la défense des droits de l'homme et à trouver des solutions durables pour les populations déracinées. Il a aussi permis de maintenir l'approche régionale, car cela fait 10 ans que les causes des situations d'urgence complexes, leurs circonstances atténuantes et leurs conséquences sont indissociables dans cette région. Les écarts économiques et politiques observables dans l'ensemble de la région ont été pris en compte, en particulier dans les cas où ils rendent particulièrement difficile la réduction de l'aide d'urgence en faveur de solutions durables à long terme. Au 4 octobre 2000, 47,6 % du montant révisé des ressources nécessaires avait été mobilisé, laissant un manque à recevoir de 330 millions de dollars environ. Le niveau de soutien accordé aux programmes par les donateurs a varié d'un pays à l'autre : Albanie (15,9 %), Bosnie-Herzégovine (20,6 %), Croatie (44,8 %), ex-République yougoslave de Macédoine (31,5 %), Yougoslavie, Kosovo excepté (20,1 %) et Kosovo (37,5 %). Malgré les nombreux obstacles rencontrés, y compris la pénurie de ressources laissant craindre un phénomène de lassitude parmi les donateurs, les progrès récents accomplis dans la région sont favorables à la réalisation des objectifs humanitaires, en particulier ceux liés au rapatriement des populations de réfugiés et de personnes déplacées de longue date. Il est donc indispensable que la communauté des donateurs poursuive et renforce son soutien, en s'efforçant de faire plus souvent appel aux fournisseurs locaux et régionaux chaque fois que possible, afin de profiter du climat actuel pour créer un cadre propice aux solutions durables, à la stabilité et au développement dans toute la région.

103. Le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)** a continué à promouvoir les achats locaux et régionaux de biens et de services pour les programmes qu'il exécute sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Tous les fournisseurs qualifiés potentiels des pays de la région ont été invités à faire des offres à cet effet, conformément à la procédure d'adjudication en vigueur. En 1999, des commandes ont été passées auprès de fournisseurs des pays ci-après : Bosnie-Herzégovine (531 309 dollars), Croatie (1 480 213 dollars), Hongrie (183 125 dollars), Slovénie (282 343 dollars), ex-République yougoslave de Macédoine (12 millions de dollars – y compris les commandes passées par les partenaires opérationnels) et Yougoslavie (969 077 dollars). Aux termes des contrats signés, le HCR a principalement acheté les articles suivants : matériaux

pour abris, cuisinières, couvertures, lits, combustible de chauffage et carburant diesel, charbon, articles d'hygiène, meubles et matériel de bureau, services d'imprimerie, location d'entrepôts et de services de transports.

104. En septembre 1999, le HCR a aidé le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine à organiser à Ohrid une conférence spéciale sur les achats de biens et de services du pays par les organisations internationales présentes au Kosovo et dans les environs. La conférence avait deux objectifs : a) conseiller les organisations internationales quant aux possibilités offertes par le marché local; et b) informer les entreprises locales de la procédure d'appel d'offres appliquée par le système des Nations Unies pour les achats locaux. La conférence a réuni 150 représentants d'entreprises du pays et d'un large éventail d'organisations internationales opérant dans la région. À titre de suivi, le HCR a tenu, en coordination avec la chambre régionale de commerce, un atelier analogue dans la ville de Bitola en mars 2000, et entend organiser une série d'ateliers de ce type dans d'autres régions du pays d'ici à la fin de 2000.

105. Le **Programme alimentaire mondial (PAM)** mène une opération d'urgence dans la région des Balkans où, au 1er janvier 2000, il apportait une aide alimentaire à 1,6 million de bénéficiaires en Albanie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Yougoslavie (600 000 bénéficiaires au Kosovo, 95 000 au Monténégro et 710 000 en Serbie). Pendant le premier semestre de l'année, le nombre de personnes prises en charge a progressivement diminué; il n'était plus que de 1 million, au 1er juillet 2000, et on s'attend qu'il continuera à diminuer d'ici la fin de l'année. L'aide du PAM a été dirigée vers les couches les plus vulnérables de la population, dont les réfugiés, les personnes déplacées et les membres les plus démunis de la société, en situation d'insécurité alimentaire. Pour le premier semestre de 2000, l'aide du PAM dans la région a été estimée au total à environ 60 millions de dollars.

106. En outre, les apports du PAM sur les plans financier et de la gestion ont contribué à étayer le processus de reprise économique et de renforcement des capacités dans les Balkans. Le PAM emploie, à ses bureaux et antennes d'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de Yougoslavie (Kosovo, Monténégro et Serbie) du personnel national recruté localement, dont le coût total a été de 1,5 million de dollars pour le pre-

mier semestre de 2000. Il recrute aussi des agents régionaux et locaux en tant que partenaires d'exécution et fournisseurs. Pendant le premier semestre de 2000, les achats régionaux et locaux du PAM, dont le coût total a été d'environ 6 millions de dollars, ont porté sur 32 529 tonnes de produits alimentaires en provenance de Hongrie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de Yougoslavie. Des contrats ont été passés avec des transporteurs locaux pour le transport par mer de ces produits des ports de Thessalonique (Grèce) et Bar (Monténégro) à divers points de la région, essentiellement des centres d'entreposage au Kosovo, au Monténégro et en Serbie, ainsi que pour leur transport par voie terrestre à l'intérieur de l'Albanie. Ces services, y compris la location d'entrepôts, ont apporté une contribution de près de 4 millions de dollars aux économies locales de la région des Balkans.

B. Approvisionnement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

107. Les Nations Unies continuent à mener dans les Balkans trois opérations de maintien de la paix qui constituent un important volet de l'action que mène la communauté internationale pour instaurer la paix et la stabilité dans la région. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) porte essentiellement ses efforts, dans le cadre général de l'application de l'Accord de paix de Dayton, sur la surveillance et la restructuration des forces de police locales, et plus généralement sur le renforcement de l'état de droit. La MINUK, qui est l'une des opérations les plus complexes que l'ONU ait jamais entreprises, apporte à cette province des services civils très divers, concernant notamment le maintien de l'ordre, l'administration civile et les services publics. La Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) continue de suivre la démilitarisation de cette péninsule qui présente une importance stratégique étant donné sa situation entre la Croatie et la Yougoslavie.

108. Dans le contexte ci-dessus exposé, les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie ont continué de lancer, pour s'approvisionner, des appels d'offres aux fournisseurs potentiels de tous les pays européens, y compris les pays touchés par la situation dans les Balkans. Entre janvier 1998 et décembre 1999, des commandes ont été passées, entre autres, en Albanie (90 000 dollars), en

Allemagne (2 435 353 dollars), en Autriche (801 112 dollars), en Bosnie-Herzégovine (11 042 616 dollars), en Croatie (3 766 296 dollars), en ex-République yougoslave de Macédoine (3 551 799 dollars), en Grèce (294 061 dollars), en Hongrie (4 000 dollars), en Italie (21 177 565 dollars), en Slovénie (335 688 dollars) et en Turquie (1 133 638 dollars). En plus des avantages qu'ils présentent pour l'économie locale, les achats effectués dans les zones couvertes par les missions permettent parfois de réduire les délais de livraison et les frais de transport, à condition que les biens et services requis soient disponibles localement et que leurs coûts soient concurrentiels.

109. Les fournisseurs des pays touchés ont deux autres moyens de vendre des biens et des services aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, à savoir les commandes et les lettres d'attribution émises par le Siège de l'Organisation. De janvier 1998 à décembre 1999, le Siège a passé des commandes, entre autres, en Allemagne (737 235 dollars), en Bulgarie (4 296 400 dollars), en Italie (8 514 928 dollars), en Roumanie (2 801 550 dollars) et en Ukraine (4 514 043 dollars). Pendant la même période, des lettres d'attribution ont été émises notamment en faveur de l'Allemagne (318 633 dollars), de l'Autriche (5 043 dollars), de l'Italie (1 139 760 dollars), de la République tchèque (6 000 dollars), de la Roumanie (483 920 dollars), de la Slovaquie (11 250 dollars) et de l'Ukraine (1 067 000 dollars). Il est à prévoir que les missions des Nations Unies déployées dans la région continueront de s'approvisionner auprès des pays touchés.

C. Partenariat pour la reconstruction et le développement

110. En avril 1999, la Commission européenne et la Banque mondiale ont été chargées par la communauté internationale de diriger la coordination de toute l'aide bilatérale et multilatérale en faveur de la reconstruction et du développement dans les Balkans. Le mandat a conféré aux deux institutions la responsabilité de la coordination des questions concernant la reprise économique, la réforme et la reconstruction de la région de l'Europe du Sud-Est, notamment la mobilisation de l'aide, l'analyse économique, la création de conditions appropriées et l'exécution de projets. Pour faciliter l'accomplissement de cette mission, il a été ouvert à Bruxelles un bureau commun Commission euro-

péenne/Banque mondiale pour l'Europe du Sud-Est, qui possède un site sur le Web <www.seerecon.org> où l'on peut trouver des informations sur le processus de reconstruction de la région. En outre, un groupe permanent de haut niveau de la communauté des donateurs a été créé et chargé de superviser la mission de reprise économique et de reconstruction au Kosovo et dans l'Europe du Sud-Est.

111. Au lendemain de la crise du Kosovo, la Banque mondiale et la Commission européenne, en partenariat avec d'autres institutions, ont lancé l'élaboration d'un premier programme de reconstruction et de relèvement du Kosovo, dont les besoins en financements extérieurs s'élevaient à quelque 2,3 milliards de dollars pour une période de quatre à cinq ans. Deux conférences d'annonce de contributions ont été coprésidées par la Banque et la Commission européenne en juillet et en novembre 1999 afin de mobiliser des ressources destinées à combler le déficit budgétaire, à financer le programme de reconstruction et de relèvement ainsi que la restauration de la paix au Kosovo : le total des contributions annoncées a dépassé les 3 milliards de dollars pour 1999-2000. Selon le dernier rapport de situation, les donateurs ont fait progresser de façon satisfaisante, de janvier à juin 2000, le programme de reconstruction et de relèvement, et ils ont apporté des fonds supplémentaires pour combler le déficit budgétaire du Kosovo. Concrètement, alors que l'objectif initial fixait à 1,1 milliard de dollars le montant des annonces de contributions d'ici à la fin 2000, les donateurs ont fait état dès la fin juin 2000 d'engagements fermes de 1 milliard de dollars. Au 30 juin 2000, les contributions annoncées pour les budgets de 1999 et 2000 s'élevaient à 109 millions de dollars, tandis que les engagements se chiffraient à 137 millions de dollars et les débours réels à 117 millions. En novembre 1999, les besoins correspondant au seul programme de reconstruction et de relèvement avaient été évalués à 998 millions jusqu'à la fin 2000; les engagements fermes pris à cet effet avaient atteint 872 millions de dollars au milieu de l'année, dont 366 millions avaient été effectivement versés. Des montants importants ont été affectés aux services publics et au logement, alors que les sommes allouées à l'agriculture semblent être relativement faibles. La MINUK prépare pour 2001 un programme d'investissements publics qui actualisera les besoins de financement afférents au programme de reconstruction et de relèvement du Kosovo.

112. La Commission européenne et la Banque mondiale, en association étroite avec le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, ont organisé à Bruxelles les 29 et 30 mars 2000 une conférence régionale des donateurs. Les pays participants de la région ont présenté à cette occasion une série de mesures qu'ils envisagent de prendre pour atteindre les objectifs fixés dans le Pacte de stabilité. La communauté des donateurs y a donné suite par des annonces de contributions ou des engagements de plus de 2,4 milliards d'euros, dépassant donc l'objectif de 1,8 milliard d'euros, destinés à un ensemble d'initiatives et de projets à démarrage rapide (à entreprendre dans les 12 mois) et elle a en outre apporté un concours financier pour accélérer la préparation et l'exécution de projets régionaux susceptibles de « démarrer à court terme » c'est-à-dire dans les deux ou trois ans (dans les deux cas, l'aide intervient dans le cadre du Pacte de stabilité), à quoi s'ajoutent des financements de programmes par pays. Globalement, ces projets et initiatives visent à améliorer les infrastructures, à promouvoir le développement du secteur privé, à étayer les réformes de fond et institutionnelles, et à encourager la démocratisation, la réconciliation et la sécurité dans la région.

113. Six mois après la conférence régionale des donateurs, les 34 (35 à l'origine) projets de démarrage rapide et études concernant les infrastructures bénéficiaient tous, à une exception près, d'un financement entièrement assuré (montant total : 1,2 milliard d'euros). Il reste à couvrir des besoins en financement estimés à quelque 29 millions d'euros. À ce jour, les travaux ont en fait démarré pour six projets, et pour un tiers des projets les appels d'offres sont en cours ou achevés. Selon les prévisions actuelles, des appels d'offres auront été lancés pour tous les projets de démarrage rapide, à l'exception de quatre, avant la date butoir du 1er avril 2001. Un de ces quatre projets (Projet 3 sur l'énergie en Bosnie-Herzégovine) est entièrement financé et prêt à être lancé, mais il doit attendre que les autorités bosniaques aient fait le nécessaire pour réorganiser le secteur énergétique du pays. Les trois autres projets (deux en Croatie et un en Bulgarie) attendent la conclusion de certaines études techniques qui doit précéder l'établissement d'un calendrier définitif. La mise au point finale du plan de financement a été une étape fondamentale pour l'ensemble de ces projets. Le défi à relever concerne désormais l'exécution qui exigera de gros efforts de la part des

pays bénéficiaires et des institutions chefs de file au cours des mois à venir.

IV. Conclusions

114. L'aide économique apportée aux États de l'Europe du Sud-Est touchés par les événements des Balkans s'inscrit dans un contexte politique et économique complexe résultant de l'évolution de la situation dans la région. En dehors des conséquences néfastes des conflits militaires, des sanctions économiques et autres dysfonctionnements intervenus pendant la période de transition qui a suivi l'éclatement de l'ex-République fédérale socialiste de Yougoslavie, la crise du Kosovo a eu des conséquences dévastatrices sur les économies fragiles de l'Europe du Sud-Est et au-delà. De ce fait, certains des pays les plus touchés de la région et la communauté internationale des donateurs ont dû faire face aux défis nouveaux et plus vastes imposés par la situation humanitaire d'urgence et par les besoins de la reconstruction, du relèvement et de la stabilisation de la région des Balkans à l'issue des conflits. Avec un large appui de la communauté internationale, les pays touchés de la région ont entrepris une transition difficile sur la voie de la réforme et la reprise économique et sociale, et fait des efforts spéciaux pour surmonter pleinement les conséquences de la crise au Kosovo. Tout récemment, l'évolution démocratique intervenue en Yougoslavie a ouvert la voie à la fin de l'isolement international du pays et à la reprise de la coopération régionale, notamment en ce qui concerne les réseaux de transport et les liens économiques traditionnels dans l'ensemble des Balkans et avec le reste de l'Europe. Toutefois, assurer une stabilité durable et un développement viable en Europe du Sud-Est est un processus difficile et de longue haleine qui exigera des efforts continus et concertés des pays de la région et des partenaires internationaux de développement.

115. Étant donné le petit nombre d'États touchés et de pays donateurs qui ont répondu au Secrétaire général, il n'est pas possible de procéder à une évaluation concluante à partir de ces réponses. Des évaluations effectuées récemment par les organismes internationaux qui opèrent dans la région indiquent cependant que les pays touchés de l'Europe du Sud-Est continuent à faire face à des problèmes d'ajustement liés à des facteurs intérieurs et extérieurs divers, dont notamment les conséquences à long terme des grandes transformations systémiques, des conflits violents et des sanctions

économiques. Il est essentiel que tous ces problèmes soient efficacement abordés dans le contexte de l'action de reconstruction et de relèvement en cours, ainsi que dans le cadre d'une coopération régionale renforcée en vue de la stabilisation, du redressement économique et du développement des Balkans. Au niveau régional, il faudra porter une attention particulière à divers domaines, tels que la reconstruction des infrastructures, notamment la reprise de la navigation sur le Danube, le développement du secteur privé, l'intégration des échanges commerciaux, la promotion des investissements et le renforcement des capacités institutionnelles. À ce jour, le processus de reconstruction et de stabilisation, ainsi que les programmes de coopération régionale ont déjà donné des résultats positifs dans les pays les plus gravement touchés, et devraient ultérieurement être bénéfiques pour tous les pays de la région.

116. Les entités compétentes du système des Nations Unies, et notamment les institutions financières internationales, continuent à mettre en oeuvre, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans la limite des moyens et ressources disponibles, d'importants programmes d'aide financière et d'assistance technique dans les pays touchés. En réponse à des demandes répétées d'assistance économique spéciale, ces programmes ont été renforcés, selon qu'il convenait de manière à tenir compte dans la mesure du possible, des besoins et du contexte particulier des pays touchés, l'objectif étant d'appuyer leurs efforts de relance économique, d'ajustement structurel et de développement. Dans le cadre du programme de reconstruction et de relèvement du Kosovo, il a fallu prendre des mesures d'urgence pour faire face aux conséquences régionales de la crise du Kosovo, en raison des contraintes économiques et sociales provoquées par l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées, ainsi que par le bouleversement des échanges commerciaux, des transports et des investissements étrangers dans les pays voisins et autres pays touchés. Les besoins les plus urgents provoqués par la crise du Kosovo ayant été satisfaits, on s'emploie désormais à résoudre divers problèmes économiques et sociaux à plus long terme des pays touchés de la région, l'objectif étant d'aider leurs efforts de reconstruction et de reprise et d'intervenir sur les plans de l'ajustement structurel, de la transition économique et du développement durable.

117. Des initiatives régionales ont été prises et des dispositifs d'assistance ont été mis en place sous

l'égide de l'Union européenne et en coopération avec d'autres organisations régionales, afin de remédier aux problèmes particuliers que rencontrent les pays touchés dans les domaines du développement des transports et des infrastructures, et de la promotion du commerce et des investissements. Les programmes PHARE, OBNOVA et TACIS de l'Union européenne ont joué un rôle décisif dans le financement d'une série de projets concernant l'infrastructure des postes frontières et la facilitation des procédures douanières dans les pays touchés, ainsi que leur intégration dans un programme régional à plus long terme visant le développement des transports et des infrastructures, en particulier le bon fonctionnement des couloirs prioritaires de transport et de douane dans la région. Des ressources supplémentaires importantes ont été mises à la disposition de la région occidentale des Balkans pour faciliter la transition d'un stade où il s'agissait d'apporter une aide d'urgence et de satisfaire les besoins de financement à court terme des pays touchés par la crise à un stade nouveau où il s'agit de promouvoir une approche globale et à long terme de stabilisation et de consolidation de l'Europe du Sud-Est, en vue d'une intégration plus poussée de ces pays dans les structures européennes et mondiales. Dans le cadre du programme de reconstruction et de développement, des institutions internationales de financement et de développement ont été désignées comme chefs de file dans des secteurs clefs : la BEI pour le développement des infrastructures, la BERD pour la promotion du secteur privé y compris les petites et moyennes entreprises, l'OCDE en ce qui concerne le pacte sur les investissements et l'initiative anticorruption et la Banque mondiale pour le cadre économique global. Étant donné l'évolution des priorités régionales, la poursuite de l'aide des donateurs, de la participation des banques régionales de développement et d'investissement et de l'apport du secteur privé est appelée à jouer un rôle décisif dans le développement de la coopération transfrontières, l'amélioration des infrastructures et la promotion du commerce et des investissements dans les Balkans, en tant que partie intégrante de l'Europe.

118. Les pays voisins et autres pays touchés doivent être encouragés à participer plus activement aux efforts de relèvement, de reconstruction et de développement déployés en coopération par la communauté internationale dans la région. Les politiques d'achats locaux et régionaux appliquées par de nombreux organismes, programmes et institutions des Nations Unies, qui ont récemment élargi leur présence et renforcé leurs acti-

vités dans la région des Balkans, offrent de nouvelles possibilités aux fournisseurs des pays voisins et autres pays touchés. En outre, la mobilisation et la coordination effectives de l'aide et le cofinancement des projets sous l'égide des institutions multilatérales, que ce soit ou non dans le cadre du système des Nations Unies, devraient faciliter une bonne répartition régionale des ressources et améliorer la transparence des achats de biens et de services, y compris auprès de fournisseurs locaux et régionaux. Qui plus est, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, notamment grâce à sa Table de travail sur la reconstruction, la coopération et le développement économiques, constitue un mécanisme fondamental pour promouvoir les réformes structurelles, le développement durable, la coopération économique intrarégionale et l'intégration de l'Europe du Sud-Est dans le courant général européen, ce qui devrait contribuer grandement à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans la région des Balkans et au-delà.

Notes

- ¹ Outre la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo, Montenegro et Serbie) six États – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Roumanie – ont été reconnus comme pays les plus gravement touchés de la région. De plus, plusieurs autres États riverains du Danube, à savoir la Hongrie, la Slovaquie, la République de Moldova et l'Ukraine, ont fait état, à diverses reprises, de problèmes économiques découlant de la situation dans les Balkans.
- ² Le présent rapport remplace les cinq rapports précédents du Secrétaire général sur l'assistance économique aux États qui subissent le contrecoup des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre la République fédérale de Yougoslavie (A/49/356, A/50/423, A/51/356, A/52/535 et A/54/534).
- ³ Voir *Étude sur la situation économique de l'Europe, 1999, No 2* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.99.II.E.3), p. 17 à 20.
- ⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquantième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1999*, document S/1995/1999.
- ⁵ *Publication des Nations Unies*, numéro de vente : F.00.II.E.12.